

**CONTRAT LOCAL DE SANTE
PAYS DE BREST 2019-2023
FICHES ACTIONS**

SOMMAIRE

Sommaire	2
Axe 1 : Accès aux soins	5
Objectif 1 : Développer le partenariat entre élus, professionnels de santé et institutions dans l'évaluation et le suivi des besoins du territoire.....	8
Action 1.1 : Organiser des rencontres régulières entre élus et professionnels de santé.....	9
Action 1.2 : Contribuer aux travaux d'identification des facteurs d'attractivité professionnelle menés par le secrétariat à l'orientation professionnelle et à la démographie médicale (faculté de médecine de Brest).....	10
Action 1.3 : Améliorer l'accueil et l'accompagnement des futurs professionnels dans les territoires ..	11
Objectif 2 : Favoriser l'émergence de projets d'exercice coordonné sur le territoire	12
Action 2.1 : Accompagner des projets d'exercice coordonné	13
Action 2.2 : Organiser des rencontres et échanges de pratiques entre professionnels participant à des projets d'exercice coordonné	14
Objectif 3 : Améliorer la couverture du territoire en matière d'accès aux soins spécialisés	16
Action 3.1 : Mettre en place des consultations avancées de spécialistes	17
Axe 2 : Promotion de la santé	18
Objectif 1 : Développer une culture commune autour de la promotion de la santé dans le Pays de Brest	22
Action 1.1 : Sensibiliser les élus et les professionnels des EPCI aux enjeux de la promotion de la santé en lien avec le développement du territoire	23
Action 1.2: Former et accompagner les acteurs des quartiers à la mise en œuvre et à l'évaluation d'actions en promotion de la santé par le renforcement de leurs compétences	25
Objectif 2 : Promouvoir la santé auprès des enfants et des petits enfants.....	27
Action 2.1 : Mener des actions de prévention auprès des parents de jeunes enfants (de la naissance à l'âge de 3 ans) et des professionnels de la petite enfance (Relais parents assistantes maternelles)	28
Action 2.2 : Déployer le Programme « nutrition et dépistage bucco-dentaire » auprès des élèves de cours préparatoire (CP) du territoire.....	30
Action 2.3 : Améliorer la qualité de la restauration collective	32
Action 2.4 : Mener des actions de prévention solaire en grande section	34
Objectif 3 : Promouvoir la santé des adolescents et des jeunes adultes	35
Action 3.1 : Développer des actions de santé en direction des jeunes dans le territoire	37
Action 3.2 : Mener des actions de soutien à la parentalité	39
Action 3.3 : Former les intervenants auprès des jeunes : écoute, repérage de la fragilité et développement des compétences psychosociales.....	41

Action 3.4 : Mener des actions de prévention et de réduction des risques liés à la consommation d'alcool (Plan alcool ville de Brest)	43
Objectif 4 : Promouvoir et soutenir le bien-être et la santé des personnes en situation de fragilité	45
Action 4.1 : Mener des actions collectives de prévention en santé auprès des personnes en situation de précarité.....	46
Action 4.2 : Mener des actions collectives de promotion de la santé et prévention de la perte d'autonomie en direction des personnes âgées.....	48
Action 4.3 : Mener des actions collectives de prévention et de promotion de la santé et prévention en direction des personnes en situation d'handicap.....	50
Objectif 5 : Renforcer la proximité « aller vers » en matière de prévention.....	54
Action 5.1 : Mettre en place un groupe de travail « mobilité des personnes et des ressources de santé-prévention ».....	55
Objectif 6 : Sensibiliser le grand public aux principaux facteurs de risque pour la santé	57
Action 6.1 : Développer des temps forts autour de la santé : Quinzaine santé en Iroise, Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime, les lundis de la santé	58
Action 6.2 : Coordonner des événements dans le cadre des Semaines d'information sur la santé mentale	60
Action 6.3 : Mener des actions de prévention en milieu festif.....	62
Action 6.4 : Animer le Collectif Sida de Brest et faciliter l'accès au dépistage VIH	64
Action 6.5 : Sensibiliser aux gestes de 1er secours.....	66
Action 6.6 : Inscrire le site « Santé vous bien à Brest » dans une démarche plus participative.....	68
Objectif 7 : Mobiliser les acteurs du territoire pour le développement d'un environnement favorable à la santé dans le Pays de Brest.....	69
Action 7.1 : Élaborer un diagnostic et un plan d'actions santé environnement	71
Axe 3 : Populations vulnérables et leurs aidants.....	73
Objectif 1 : Améliorer l'accompagnement en santé et l'accès aux droits des personnes en situation de précarité.....	75
Action 1.1 : Mieux faire connaître l'impact de la précarité sur la santé et les modalités d'accompagnement vers la santé (professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et social)	77
Action 1.2 : Sensibiliser les professionnels et bénévoles en charge de l'accueil aux problématiques de santé des personnes en situation de précarité.....	79
Action 1.3 : Faciliter l'accès aux droits en santé et l'accompagnement aux bilans et ressources en santé	81
Action 1.4 : Animer le Réseau Isolement Précarité (RésO) de la Ville de Brest (thématiques accès aux soins et prévention des conduites à risques)	83
Action 1.5 : Améliorer le parcours des personnes non francophones, notamment par l'intermédiaire d'un guide	85
Objectif 2 : Impliquer les acteurs du territoire dans la mise en œuvre d'actions coordonnées favorisant l'amélioration de la santé mentale de la population.....	87

Action 2.1 : Déployer des Conseils Locaux de Santé Mentale sur le territoire (étude sur les différentes modalités et conditions de mise en œuvre)	89
Action 2.2 : Organiser des temps d'échange à destination des élus sur le rôle que ces derniers peuvent jouer autour des problématiques liées à la santé mentale, l'isolement, la précarité (addictions, tentatives de suicide, soins psychiatriques sans consentement, etc.)	91
Action 2.3 : Mieux faire connaître les acteurs et les ressources du territoire en matière de repérage de la souffrance psychique et de la crise suicidaire	93
Action 2.4 : Développer les partenariats dans le cadre du Conseil Local de Santé Mentale de la Ville de Brest	95
Action 2.5: Développer la formation universitaire « correspondants de structures »	97
Action 2.6: Mieux comprendre et accompagner la souffrance psychique des usagers (milieu du travail, adolescents et personnes âgées)	99
Objectif 3 : Mobiliser les territoires dans l'accompagnement du vieillissement de la population	101
Action 3.1 : Favoriser l'interconnaissance des acteurs et des dispositifs autour de la personne âgée	104
Action 3.2 : Soutenir et développer les initiatives et ressources en direction des aidants	106
Action 3.3 : Mener une étude de faisabilité pour l'émergence d'une solution d'accompagnement des aidants	108
Action 3.4 : Mettre en place un projet mutualisé des EHPAD du territoire permettant d'affirmer leur rôle en tant qu'acteur de santé du territoire dans l'accompagnement des personnes âgées	110
Action 3.5 : Accompagner l'entrée en EHPAD	112
Axe 4 : Innovation et participation citoyenne	113
Objectif 1 : Développer la participation des citoyens dans la mise en œuvre des démarches territoriales de santé	116
Action 1.1 : Élaborer un diagnostic partagé et un plan d'action à l'échelle de Brest Métropole	117
Objectif 2 : Renforcer les approches communautaires en santé par la mobilisation des groupes de population dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation d'actions de santé qui les concernent	119
Action 2.1 : Soutenir et valoriser les initiatives citoyennes autour de la santé	119
Action 2.2 : Poursuivre et renforcer la participation citoyenne dans le cadre de la manifestation biennale « Semaine de la santé »	120
Action 2.3 : Poursuivre et développer la participation des élus MSA, représentants de la population agricole, dans la mise en place d'actions de santé	122
Glossaire	124

AXE 1 : ACCÈS AUX SOINS

PROBLÉMATIQUE

Le système de santé français est aujourd'hui face à deux défis majeurs.

Le premier défi est lié à la situation épidémiologique, résultat du vieillissement de la population et de l'augmentation des maladies chroniques. En effet l'amélioration des conditions de vie et d'hygiène, les nouvelles thérapeutiques ont réduit le nombre de maladies infectieuses dans nos sociétés. En même temps, l'évolution de la société moderne a eu un impact sur les comportements (sédentarité, alimentation, consommation produits psychoactifs, pollution, etc.), à l'origine de la forte augmentation des maladies chroniques.

Le deuxième défi est celui de l'inégale répartition de l'offre de santé sur les territoires, liée ci à l'évolution de l'organisation territoriale en faveur d'une concentration des ressources (économie, travail, formation, culture, santé, social, communication, etc.) dans certaines zones géographiques plus attractives, ce qui pèse sur les choix d'installation des professionnels. Les populations résidant en dehors de ces polarités, souvent plus vieillissantes et confrontées à la précarité, présentent plus de difficultés pour accéder aux ressources. De nombreux territoires sont confrontés au départ de leurs professionnels de santé qui, arrivés à l'âge de la retraite, peinent à trouver des remplaçants ; d'autres quittent ces territoires en raison d'une insuffisance de ressources ou d'un défaut d'organisation qui amènent à l'épuisement. Ces situations inquiètent à juste titre les élus des collectivités territoriales qui se saisissent de plus en plus fréquemment du dossier de l'organisation des soins.

Les défis épidémiologiques du vieillissement et de l'augmentation des maladies chroniques nécessitent une prise en charge globale et quotidienne de la personne sur la durée à laquelle le recours à l'hospitalisation ne peut pas répondre. Le système de santé doit pouvoir s'appuyer sur une organisation de proximité qui permet à la fois l'accompagnement global et personnalisé dans les lieux de vie des personnes. L'accompagnement réalisé par des équipes pluri professionnelles aux compétences complémentaires intervenant en proximité peut être un modèle de réponse à ces enjeux.

Le déploiement des modalités de collaboration et d'installation, en veillant au rééquilibrage de l'offre sur le territoire, doit être accompagné par l'action conjointe des professionnels, des institutions sanitaires et de formation et les collectivités.

CONSTATS PARTAGÉS

- Sur le Pays de Brest, une offre importante existe en établissements hospitaliers permettant d'assurer des activités de court séjour, de soins de suite et de réadaptation et de soins de longue durée.
- La densité de professionnels du premier recours est supérieure à celle observée en Bretagne et en France. 81,2% de la population réside dans une zone avec « peu de difficultés » voire « sans difficultés » dans l'accès aux soins en ambulatoire et 18% dans une zone « à surveiller » (zonage du Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS) 2012). La part de généralistes de plus de 60 ans (20% en 2018) est inférieure à celle de la Bretagne (26%) et de la France (34%).
- Le zonage médecins de 2018 définit désormais des zones d'intervention prioritaire (pas de communes concernées sur le pays à l'exception de Molène), des zones d'action complémentaire (qui concernent 13,6% de la population du pays) et des zones de vigilance (86,4% de la population du pays). Sont ainsi classés zones d'action complémentaire :
 - o le bassin de santé de la Presqu'île de Crozon (7 communes, 71,8% de la population), ce qui traduit une dégradation de l'accès aux soins de premier recours, ce territoire étant précédemment classé en zone sans difficulté) ;
 - o le bassin de Ploudalmézeau ;
 - o le bassin de Châteaulin.
- Dans les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) autres que Brest Métropole, les dispositifs spécialisés dans la prise en charge de personnes en situation de précarité (type « Point santé » (consultations gratuites), ou bilans de santé de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)) sont insuffisants.

- Plus généralement, les constats portés concernant l'accès aux soins (de premier recours, de second recours, d'urgences) sont les suivants :
 - o Jusqu'en 2018, la Presqu'île de Crozon et le littoral de la Communauté Lesneven Côte des Légendes étaient identifiés comme zone blanche pour l'accès aux urgences en moins de trente minutes.
 - o L'offre en second recours et en prévention est riche et diversifiée, mais concentrée sur Brest métropole, posant la problématique d'accès aux soins pour les personnes isolées, en situation de précarité en termes de transports, d'informations,...
 - o Un manque de spécialistes notamment d'orthophonie, d'ophtalmologues, de pédopsychiatres et de psychiatres engendre des délais d'attente et de prise en charge très longs.

ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE

- ⇒ Maintien, renforcement de l'offre des soins de premier et second recours.
- ⇒ Amélioration de la qualité des soins de premier recours par le développement de l'exercice coordonné.
- ⇒ Implication de la collectivité dans l'anticipation des évolutions de la démographie médicale et dans l'émergence de projets d'exercice regroupé.

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS ET ACTIONS DE L'AXE 1

Objectif 1 : Développer le partenariat entre élus, professionnels de santé et institutions dans l'évaluation et le suivi des besoins du territoire	
Action 1.1	Organiser des rencontres régulières entre élus et professionnels de santé
Action 1.2	Contribuer aux travaux d'identification des facteurs d'attractivité professionnelle menés par le secrétariat à l'orientation professionnelle et à la démographie médicale
Action 1.3	Améliorer l'accueil et l'accompagnement des futurs professionnels dans les territoires
Objectif 2 : Favoriser l'émergence de projets d'exercice coordonné sur le territoire	
Action 2.1	Accompagner des projets d'exercice coordonné
Action 2.2	Organiser des rencontres et échanges de pratiques entre professionnels participant à des projets d'exercice coordonné
Objectif 3 : Améliorer la couverture du territoire en matière d'accès aux soins spécialisés	
Action 3.1	Mettre en place des consultations avancées de spécialistes

OBJECTIF 1 : DÉVELOPPER LE PARTENARIAT ENTRE ÉLUS, PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET INSTITUTIONS DANS L'ÉVALUATION ET LE SUIVI DES BESOINS DU TERRITOIRE

PROBLÉMATIQUE

Le Pays de Brest présente une densité de professionnels du premier recours supérieure à la moyenne bretonne et nationale. Cependant des disparités existent à l'intérieur du territoire.

Sur le Pays de Brest, une partie du territoire est identifiée en zone d'action complémentaire selon le zonage médecins Agence Régionale de Santé (ARS) (2018). Le nombre de communes ainsi identifiées a augmenté par rapport au précédent zonage (2012).

Une vigilance continue est à porter sur l'ensemble des territoires car les situations peuvent se dégrader très rapidement, notamment lorsque les professionnels exercent de manière isolée, sans lien avec les autres acteurs du territoire (professionnels de santé, élus...), ce qui ne permet pas d'anticiper leur départ.

Les élus sont de plus en plus sollicités par les habitants pour répondre aux difficultés d'accès aux soins de la population en raison de l'absence de professionnels du premier recours.

L'absence d'un médecin dans un territoire implique une pression de patientèle pour les médecins des territoires limitrophes, mais aussi peut avoir un impact sur d'autres acteurs de santé (notamment les pharmaciens).

Le mode d'exercice des professionnels de santé tend aujourd'hui vers davantage d'exercice collectif, coordonné. Il convient donc d'anticiper les attentes et besoins des professionnels

CONSTATS PARTAGÉS

- Implication croissante de la part des élus pour maintenir les acteurs de santé, et notamment des médecins généralistes sur le territoire.
- Départ des médecins contribuant à une dégradation de l'attractivité et la qualité de vie dans les centres bourgs.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- ⇒ Connaître et anticiper les besoins du territoire en matière de professionnels de premier recours.
- ⇒ Favoriser l'interconnaissance entre professionnels de santé au niveau local
- ⇒ Favoriser la connaissance du territoire par les futurs professionnels de santé.
- ⇒ Accompagner les projets individuels professionnels des futurs professionnels de santé
- ⇒ Améliorer l'attractivité du territoire pour les jeunes professionnels en optimisant les conditions d'exercice

ACTION 1.1 : ORGANISER DES RENCONTRES RÉGULIÈRES ENTRE ÉLUS ET PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Axe 1	ACCES AUX SOINS
Objectif	Développer le partenariat entre élus, professionnels de santé et institutions dans l'évaluation et le suivi des besoins du territoire
Action	Organiser des rencontres régulières entre élus et professionnels de santé
Description de l'action	Organisation d'une rencontre annuelle en soirée, animée par les élus d'un territoire, permettant de réaliser un bilan collectif de la situation et de recueillir des suggestions des professionnels. - Invitation de l'ensemble de professionnels de santé du territoire. - Rédaction d'un compte-rendu de la rencontre et diffusion de celui-ci.
Pilote de l'action	Chaque EPCI du Pays de Brest
Partenaire(s)	ARS, Faculté de médecine, Conseil de l'Ordre de médecins
Public(s) visé(s)	Élus du territoire Professionnels du premier recours : médecins, infirmiers et kinésithérapeutes, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, orthophonistes, sages-femmes. Médecins spécialistes du territoire. Autres professionnels de santé : laboratoires, opticiens, infirmiers...
Territoire(s) concerné(s)	7 territoires : chaque EPCI du Pays de Brest
Calendrier prévisionnel/Temporalité de l'action	Rencontre annuelle
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2022 Thématique « Accompagner les évolutions organisationnelles des professionnels de santé pour améliorer la réponse de proximité » Fiche action 1.2.
Financement / moyens	<u>Moyens de l'action</u> Animation et logistique par chaque EPCI Co-animation Pôle métropolitain du Pays de Brest Prestations extérieures éventuelles à la demande des professionnels Participation de l'ARS (intervention, à la demande, du cadre en charge de l'offre de soins ambulatoire) <u>Financements à mobiliser</u> EPCI
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Outils</u> - Compte-rendu des rencontres <u>Critères/indicateurs de suivi</u> - Adhésion des professionnels à la démarche (rapport nombre de participants/nombre total des professionnels invités) - Satisfaction des professionnels et des élus (nombre de personnes exprimant leur satisfaction) - Participation des professionnels aux échanges (nature des échanges, propositions d'amélioration émises, etc.). - Délais de diffusion du compte-rendu annuel

ACTION 1.2 : CONTRIBUER AUX TRAVAUX D'IDENTIFICATION DES FACTEURS D'ATTRACTIVITÉ PROFESSIONNELLE MENÉS PAR LE SECRÉTARIAT À L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE ET À LA DÉMOGRAPHIE MÉDICALE (FACULTÉ DE MÉDECINE DE BREST)

Axe 1	ACCES AUX SOINS
Objectif	Développer le partenariat entre élus, professionnels de santé et institutions dans l'évaluation et le suivi des besoins du territoire.
Action	Contribuer aux travaux d'identification des facteurs d'attractivité professionnelle menés par le secrétariat à l'orientation professionnelle et à la démographie médicale (Faculté de Médecine de Brest)
Contexte	L'Unité de Formation et de Recherche de Médecine et des Sciences de la Santé (UFR MSS) de Brest affirme son rôle contributeur au développement du territoire par l'organisation d'une formation médicale de qualité adaptée aux besoins du territoire. Elle se doit ainsi de préparer les futurs professionnels à des exercices variés sur divers territoires intégrant des démarches pluridisciplinaires et en complémentarité entre les métiers. Cette initiative s'inscrit en continuité de la volonté de la conférence des doyens de médecine d'articuler des grands ensembles de santé avec tous les acteurs de soins, y compris le secteur ambulatoire via une cellule « initiative territoriale ». Elle repose notamment sur la mise en place d'un secrétariat à l'orientation professionnelle et à la démographie médicale, interface permanente entre la faculté de médecine, son territoire d'influence et l'ARS permettant d'intégrer la réflexion sur les besoins des territoires de rayonnement de la faculté de médecine, dans l'élaboration des projets d'installation des étudiants-futurs professionnels.
Description de l'action	- Faire du Pôle métropolitain du Pays de Brest l'interlocuteur unique du secrétariat à l'orientation professionnelle et à la démographie médicale, pour l'ensemble des EPCI du pays - Contribuer de manière continue aux travaux d'identification des facteurs d'attractivité professionnelle (Maîtres de Stage Universitaires (MSU), Services Universitaires de Médecine Générale Ambulatoire (SUMGA), mode d'exercice...) et de mode de vie (écoles, transports, confort des lieux de vie...).
Pilote de l'action	Pôle métropolitain du Pays de Brest
Partenaire(s)	ARS, Région Bretagne, chaque EPCI du Pays de Brest
Public(s) visé(s)	Étudiants en médecine, professionnels et élus.
Territoire(s) concerné(s)	Pays de Brest
Calendrier prévisionnel/Temporalité de l'action	A partir de septembre 2018
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Accompagner les évolutions organisationnelles des professionnels de santé pour améliorer la réponse de proximité » Action 1.1 (axe 1)
Financement / moyens	<u>Moyens de l'action</u> Secrétariat à l'orientation professionnelle et à la démographie médicale Participation de l'ARS (intervention, à la demande, du cadre en charge de l'offre de soins ambulatoire) <u>Financements mobilisés/à mobiliser</u> ARS, Région Bretagne et EPCI (mission d'ingénierie)
Dispositif de suivi:	<u>Outils :</u> - Compte-rendu des rencontres (action 1.1) - Carnet de bord animation Contrat Local de Santé (CLS) <u>Critères/indicateurs de suivi :</u> - Nombre de contributions par an

ACTION 1.3 : AMÉLIORER L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES FUTURS PROFESSIONNELS DANS LES TERRITOIRES

Axe 1	ACCES AUX SOINS
Objectif	Développer le partenariat entre élus, professionnels de santé et institutions dans l'évaluation et le suivi des besoins du territoire.
Action	Améliorer l'accueil et l'accompagnement des futurs professionnels dans les territoires
Contexte	Le Pays de Brest concentre un nombre important d'instituts et organismes de formation de santé. Les stages de formation représentent une opportunité pour le futur professionnel de se confronter à la réalité du terrain, de mieux connaître les contours de la profession, les caractéristiques de la population mais également de mieux connaître un territoire. Des conditions d'accueil favorables peuvent être déterminantes dans le choix d'installation que le futur professionnel réalisera à l'issue de sa formation. L'accueil favorable peut passer par la présence suffisante des maîtres de stage, l'existence de dynamiques professionnelles, de projets, d'aides ou d'autres conditions matérielles permettant de réaliser le stage professionnel.
Description de l'action	<u>Objectifs</u> ⇒ Favoriser l'implication des futurs professionnels dans les projets de santé du territoire. ⇒ Accompagner les demandes de stages des professionnels sur le territoire ⇒ Proposer des stages d'immersion de soignants en structures travaillant sur la précarité, services médico-sociaux, etc. <u>Modalités</u> - Recensement des lieux possibles de stage et communication entre les différentes EPCI du Pays de Brest. - Information lors des rencontres annuelles des professionnels de santé. - Communication aux instituts de formations des projets de santé du territoire pouvant intéresser des stagiaires : dépistage bucco-dentaire, café-budget, etc. - Mise en relation des stagiaires demandeurs d'un terrain de stage avec les professionnels, faciliter les conditions matérielles de réalisation du stage (transports, hébergement...).
Pilote de l'action	Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime (CCPCAM) Communauté de Communes du Pays d'Iroise (CCPI) Ville de Brest-Service Promotion Santé
Partenaire(s)	Instituts de formation en santé, structures, professionnels pouvant accueillir des stagiaires, autres services de l'EPCI
Public(s) visé(s)	Élus, professionnels et structures pouvant accueillir des professionnels en formation.
Territoire(s) concerné(s)	3 territoires : CCPI, CCPCAM, Ville de Brest
Calendrier prévisionnel/ Temporalité de l'action	Tout au long du CLS
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Accompagner les évolutions organisationnelles des professionnels de santé pour améliorer la réponse de proximité » Fiche-action 1.1 et 1.2
Financement / moyens	<u>Moyens de l'action</u> Temps de travail de coordination EPCI <u>Financements à mobiliser</u> EPCI
Dispositif de suivi: - Outils	- Nombre de professionnels accompagnés - Nombre de temps de sensibilisation

- Indicateurs de suivi

OBJECTIF 2 : FAVORISER L'ÉMERGENCE DE PROJETS D'EXERCICE COORDONNÉ SUR LE TERRITOIRE
PROBLÉMATIQUE

Les professionnels de santé, dans le mode d'exercice de leur profession, souhaitent une évolution vers des modes d'exercice regroupé permettant de sortir de l'isolement et de développer des complémentarités entre professionnels. Le développement, l'incitation et le soutien à ce type de projets est un levier pour assurer une bonne dynamique sur le territoire qui participe à y maintenir et attirer des professionnels de santé.

L'exercice partagé représente également un gage de qualité comme le montrent différentes études. Ainsi, l'évaluation des dispositifs d'exercice partagé (maisons, pôles, centres de santé,...) participant à l'expérimentation des nouveaux modes de rémunération menée par l'Institut de Recherche et Documentation en Économie de la Santé (IRDES) montre :

- une amélioration des pratiques dans les sites pluri professionnels regroupés comparativement à l'exercice isolé
- une amélioration des indicateurs (validés par la Haute Autorité de Santé (HAS) pour évaluation) portant sur le suivi des patients diabétiques de type 2, la prévention, la vaccination contre la grippe des patients de 65 ans et plus, et le dépistage du cancer du sein et du col de l'utérus, la prescription des génériques.

Cette analyse renforce en outre la portée des résultats présentés sur l'activité, la productivité et la consommation des soins des patients (Mousquès, 2015) et permet de conclure la plus grande efficacité de ce mode d'exercice.

L'accompagnement et la valorisation des projets existants, et notamment le apport en matière de qualité de la prise en charge et d'amélioration des conditions d'exercice, peut être un levier pour inciter les professionnels et les élus du territoire à développer de nouveaux projets.

CONSTATS PARTAGÉS

- Expériences réussies d'exercice regroupé : Le Faou, Pont de Buis, Milizac, Hanvec, Plonévez-Porzay (prochainement Pleyben) pouvant être des leviers/références pour le développement d'autres projets.
- Souhait des professionnels du premier recours de travailler ensemble.
- Des réticences sont néanmoins exprimées, portant notamment sur la disponibilité nécessaire aux temps de coordination et de gestion administrative.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- ⇒ Favoriser l'interconnaissance entre professionnels de santé au niveau local
- ⇒ Améliorer l'attractivité du territoire pour les jeunes professionnels en optimisant les conditions d'exercice.
- ⇒ Faciliter l'émergence de projets collectifs répondant aux besoins de santé des territoires
- ⇒ Favoriser la rencontre et l'échange de pratiques entre professionnels participant à des projets d'exercice regroupé
- ⇒ Favoriser la réflexion et le partage d'expériences sur l'intégration de la prévention et la promotion de la santé dans les pratiques professionnelles d'exercice regroupé/collectif
- ⇒ Valoriser les projets, expériences et réflexions mises en œuvre et les pratiques de qualité qui se dégagent

ACTION 2.1 : ACCOMPAGNER DES PROJETS D'EXERCICE COORDONNÉ

Axe 1	ACCES AUX SOINS
Objectif	Favoriser l'émergence de projets d'exercice coordonné sur le territoire
Action	Accompagner des projets d'exercice coordonné
Contexte	Au vu du zonage médecins 2018, les bassins de santé de la Presqu'île de Crozon, de Ploudalmézeau et de Châteaulin sont identifiés comme zones d'action complémentaire. Ceci traduit une certaine dégradation de l'accès aux soins de premier recours (en 2014, le précédent zonage médecins classait ces territoires en zone sans difficulté).
Description de l'action	- Élaboration d'une cartographie des projets en cours. - Partage des besoins et/ou possibilités de création de projets lors des temps forts tels que les rencontres annuelles entre élus et professionnels pour impulser l'émergence de projets complémentaires maillant l'ensemble du territoire. - Information, orientation des élus et professionnels souhaitant se mobiliser dans l'élaboration d'un projet d'exercice collectif -coordonné (Coordination, Maison de santé pluri-professionnelle, centre de santé, etc.). - Aide à l'obtention des crédits pour l'élaboration du projet de santé et pour sa mise en œuvre - Accompagnement méthodologique à l'élaboration du projet
Pilote de l'action	ARS et Pôle métropolitain du Pays de Brest
Partenaire(s)	Pôle métropolitain du Pays de Brest, Région Bretagne, EPCI
Public(s) visé(s)	Élus et professionnels de soins de premier recours du territoire
Territoire(s) concerné(s)	Pays de Brest
Calendrier prévisionnel/ Temporalité de l'action	En continu, tout au long de la durée du CLS
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Accompagner les évolutions organisationnelles des professionnels de santé pour améliorer la réponse de proximité »
Financement / moyens	<u>Moyens de l'action</u> Temps d'animation ARS et Pôle métropolitain du Pays de Brest <u>Financements à mobiliser</u> ARS, Région Bretagne et EPCI (mission d'ingénierie)
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Outil</u> - Carnet de bord animation CLS <u>Indicateurs</u> - Mise à jour annuelle de la cartographie - Nombre de réunions organisées - Nombre de projets : accompagnés, validés, financés.

ACTION 2.2 : ORGANISER DES RENCONTRES ET ÉCHANGES DE PRATIQUES ENTRE PROFESSIONNELS PARTICIPANT À DES PROJETS D'EXERCICE COORDONNÉ

Axe 1	ACCES AUX SOINS
Objectif	Favoriser l'émergence de projets d'exercice coordonné sur le territoire
Action	Organiser des rencontres et échanges de pratiques entre professionnels participant à des projets d'exercice coordonné.
Contexte	Sur le territoire, des structures d'exercice coordonné existent et ont montré leur intérêt (Le Faou, Milizac, Pont de Buis, Pleyben, Loperhet, Hanvec, Plonévez-Porzay, etc.). Les modalités de création, les projets de santé, l'organisation retenue... sont différentes d'une structure à l'autre. La communication et le partage des pratiques peuvent s'avérer un levier pour améliorer la qualité des projets et inciter à la création de nouveaux projets.
Description de l'action	Organisation de trois journées thématiques durant la durée du CLS incluant des présentations de projets et des échanges entre professionnels en ateliers à partir d'expériences concrètes de terrain. - Intégration des thématiques transversales : accompagnement autour des addictions, accueil des personnes handicapées, travail en lien avec l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) « accompagnement autour de l'entrée », etc. - Possibilité d'une co-animation par le Conseil Territorial de Santé (CTS) pour l'organisation de ces journées. - Élaboration du contenu et recherche d'intervenants - Diffusion des actes des rencontres - Mise en place d'un groupe de travail organisateur des journées (cf. partenaires)
Pilote de l'action	ARS, Pôle métropolitain du Pays de Brest
Partenaire(s)	Conseil Territorial de Santé Finistère-Penn ar Bed Professionnels de santé de toute structure d'exercice coordonné/collectif (MSP et autres) identifiés sur le territoire ; Union Régionale des Professionnels de Santé ; Conseil Départemental de l'Ordre de Médecins ; Faculté de Médecine ; association et/ou fédérations nationales (Fédération Française des Maisons et Pôles de Santé (FFMPS), Fédération des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (FCPTS), Fédération Nationale des Centres de Santé (FNCS), Fédération des Soins Primaires (FSP),...) ; Acteurs Prévention et Promotion de la Santé (PPS) : Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA), Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) ; Région Bretagne
Public(s) visé(s)	Élus et professionnels de soins de premier recours du territoire
Territoire(s) concerné(s)	Pays de Brest
Calendrier prévisionnel/ Temporalité de l'action	Trois journées dans la durée du CLS
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Accompagner les évolutions organisationnelles des professionnels de santé pour améliorer la réponse de proximité »
Financement / moyens	<u>Moyens de l'action</u> Temps de recherche et animation de partenariats, communication Logistiques : organisation événement
	<u>Financements à mobiliser</u> ARS, Région Bretagne et EPCI (mission d'ingénierie)



Dispositif de suivi:
- Outils
- Indicateurs de suivi

Outil

- Compte-rendu/actes des rencontres.

Critères/indicateurs

- Adhésion des professionnels et des élus à la démarche (rapport nombre participants/nombre total des professionnels invités)
- Satisfaction des partenaires concernant l'action (nombre de partenaires exprimant leur satisfaction)
- Satisfaction des professionnels et des élus (nombre de personnes exprimant leur satisfaction)
- Participation des professionnels et des élus aux échanges (nature des échanges, propositions d'amélioration émises, etc.).

OBJECTIF 3 : AMÉLIORER LA COUVERTURE DU TERRITOIRE EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX SOINS SPÉCIALISÉS

PROBLÉMATIQUE

Un des grands enjeux de la loi de modernisation de notre système de santé est d'assurer aux usagers un égal accès à des soins de qualité à travers une meilleure organisation des soins de proximité. Pour y répondre, le système de santé s'appuie sur l'offre de soins ambulatoire assurée par les professions médicales et paramédicales, qu'elles soient privées ou non, en collaboration avec les établissements de santé et médico-sociaux.

Pour apporter des réponses aux enjeux de la transition sanitaire (vieillesse de la population, augmentation des maladies chroniques), il est nécessaire d'accompagner l'évolution des pratiques des professionnels de santé de proximité et le virage ambulatoire des établissements de santé, par le développement de la coordination et de la coopération entre acteurs du premier et du second recours, permettant d'améliorer la qualité des prises en charge des patients, d'éviter les ruptures dans leur parcours de santé, d'optimiser le temps de chaque professionnel et de limiter la charge de leurs contraintes.

L'organisation des consultations avancées de médecins spécialistes, en particulier sur les territoires les plus fragiles ou les plus éloignés de l'offre de deuxième recours, sont un exemple d'action à soutenir.

CONSTATS PARTAGÉS

- Densité faible de spécialistes dans des territoires plus éloignés : Presqu'île de Crozon, Lesneven-Côte des Légendes
- Jusqu'en 2018, zones blanches pour l'accès aux urgences en moins de trente minutes dans la Presqu'île de Crozon et le nord de la Communauté Lesneven- Côte des Légendes

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- ⇒ Renforcer le rôle de l'hôpital en tant qu'acteur du territoire et notamment en ce qui concerne l'organisation de la gradation et la permanence de soins.
- ⇒ Accompagner le développement des consultations avancées sur les territoires confrontés à une densité faible des spécialistes

ACTION 3.1 : METTRE EN PLACE DES CONSULTATIONS AVANCÉES DE SPÉCIALISTES

Axe 1	ACCES AUX SOINS
Objectif	Améliorer la couverture du territoire en matière d'accès aux soins spécialisés
Action	Mettre en place des consultations avancées de spécialistes
Contexte	L'offre en matière de second recours est diversifiée sur le Pays de Brest, mais ce constat est à nuancer du fait d'une concentration des professionnels sur Brest Métropole. Des besoins sont identifiés notamment sur la Communauté de Communes du Pays des Abers (CCPA), la Communauté Lesneven Côte des Légendes (CLCL), la CCPCAM... Il convient de faciliter le recours aux soins spécialisés pour les patients concernés : - en organisant des consultations avancées ; - en facilitant les déplacements des patients vers les lieux de consultation de spécialistes ; - en développant la télémedecine (téléconsultation, télé expertise,...) ; - en s'appuyant sur le réseau constitué par les hôpitaux de proximité (Centre Hospitalier (CH) de Lesneven, CH de la Presqu'île de Crozon, notamment).
Description de l'action	- évaluation des besoins et mise en place de consultations avancées ; - mise à disposition de locaux au sein des hôpitaux de proximité et acquisition de matériel si nécessaire ; - développement de la téléconsultation, télé expertise
Pilote de l'action	Centre Hospitalier de Lesneven Centre Hospitalier de la Presqu'île de Crozon
Partenaire(s)	Centre Hospitalier Régional et Universitaire (CHRU) de Brest Équipe de soins primaires Collectivités territoriales
Public(s) visé(s)	Population générale
Territoire(s) concerné(s)	Zones d'attractivité des CH
Calendrier prévisionnel/ Temporalité de l'action	2019-2023
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Accompagner les évolutions organisationnelles des professionnels de santé pour améliorer la réponse de proximité »
Financement / moyens	<u>Moyens de l'action</u> <u>Financements mobilisés ou à mobiliser</u> ARS (contrat hospitalier de territoire)
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	- Nombre de spécialités accessibles - Nombre de consultations/spécialité - Évaluation des dispositifs de télémedecine

AXE 2 : PROMOTION DE LA SANTÉ

PROBLÉMATIQUE

La France présente une situation favorable en matière de santé, à la fois en ce qui concerne l'état de santé des citoyens mais aussi en ce qui concerne la qualité de son système de soins.

Malgré cela, des faiblesses existent telles qu'une mortalité prématurée élevée (avant 65 ans) notamment chez les hommes. L'espérance de vie sans incapacité est également plus faible que dans d'autres pays européens. La présence d'inégalités sociales et territoriales de mortalité, de morbidité et de qualité de vie sont également à souligner.

L'organisation du système de santé en France est principalement tournée vers le curatif. Or, les causes de cette mortalité prématurée et des maladies chroniques étant principalement à rechercher dans les conditions et modes de vie des personnes, la qualité de l'environnement et des conditions de travail. Les facteurs sociaux et environnementaux expliquent 80 % des inégalités sociales de santé, très loin, donc, devant les facteurs directement liés à l'organisation des soins et de la prévention. Il convient de renforcer les actions sur les déterminants de santé et rendre le système de santé plus préventif qu'il n'est aujourd'hui.

Le cadre d'orientation stratégique de l'ARS fait de la promotion de la santé un enjeu majeur pour agir sur les déterminants de la santé. Il s'agit non seulement d'éviter que l'environnement global de l'individu soit porteur de risques pour sa santé, mais également que celui-ci devienne favorable à la vie en bonne santé. Il convient également de permettre à l'individu et à son entourage d'acquérir lui-même les moyens de mener une vie en bonne santé.

Cette action, pour être pleinement efficace, nécessite de retenir trois dimensions complémentaires :

- Développer la **promotion de la santé pour tous** incluant la prévention dans tous les milieux et tout au long de la vie ;
- Prioriser des **actions ciblées sur certaines populations** particulièrement exposées en fonction des indicateurs de mortalité évitable (populations vulnérables (personnes âgées, personnes en situation de précarité, migrants, personnes handicapées), population à enjeu de santé publique (jeunes, enfants, adolescents) et sur certains facteurs de risques qui exposent plus particulièrement la population bretonne (addictions, santé mentale, cancer, etc.).
- Favoriser la **coordination des politiques publiques** ayant un impact sur la santé au bénéfice de l'ensemble de la population

Comme souligné par le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE, 2012), ceci implique la promotion d'une « *culture collective de la prévention* », basée sur la sensibilisation, la formation, l'implication et la coordination de différents acteurs accompagnant les populations dans leurs parcours de prévention « *citoyen* », mais aussi une « *meilleure responsabilisation de la collectivité, dans les activités économiques, au niveau de l'habitat ou du cadre de vie et en rendant accessible une alimentation saine* ». Il apparaît donc important de mettre en place, à l'échelle du pays de Brest, une politique globale de santé permettant d'aller vers l'intégration de la promotion de la santé dans toutes les politiques publiques du pays.

CONSTATS PARTAGÉS

- Des taux de mortalité prématurée dans le Pays de Brest plus importants qu'au niveau national et la surmortalité prématurée dans le Pays de Brest est supérieure à celle de la région. Cette situation est liée aux comportements et modes de vie et nécessite un renforcement de la prévention et une meilleure couverture du territoire. Il est important de déployer des modalités d'intervention qui puissent combiner à la fois les approches populationnelles (enfants, jeunes, personnes en situation de précarité, âgées, etc.) et thématiques (conduites addictives, souffrance psychologique, alimentation et hygiène de vie).
- Les professionnels et ressources existants sur le territoire en matière de prévention et promotion de la santé se concentrent dans les villes plus importantes. Tous les EPCI ne sont pas dotés des mêmes moyens ni des mêmes compétences pour agir. Cela renforce les inégalités territoriales et les difficultés d'accès des publics plus vulnérables. Cependant, l'ensemble des élus des EPCI du Pays de Brest s'accorde sur la notion de partage d'expériences et la mutualisation de moyens.

- La ville de Brest, ville-santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), dispose d'une riche expérience et de compétences dans le domaine de la promotion de la santé.
- Défaut de coordination, de visibilité et de mutualisation des actions et des acteurs.
- Nécessité d'améliorer les compétences en matière de promotion de la santé des acteurs : élus, professionnels intervenant en proximité de différents publics.

ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE

- ⇒ Prévention des comportements à risque, notamment ceux liés à la consommation d'alcool et de tabac, l'alimentation, la sédentarité.
- ⇒ Couverture du territoire par des démarches de promotion de la santé à tous les âges de la vie intégrant des stratégies contribuant à la réduction des inégalités sociales de santé.
- ⇒ Intégration des enjeux de santé dans les politiques et projets de développement du territoire (mobilité, aménagement, environnement, économie, etc.)
- ⇒ Partage d'une culture commune et mutualisation des ressources en promotion de la santé entre les professionnels et les élus du Pays de Brest.

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS ET ACTIONS DE L'AXE 2

Objectif 1 : Développer une culture commune autour de la promotion de la santé dans le Pays de Brest

- | | |
|------------|--|
| Action 1.1 | Sensibiliser les élus et les professionnels des EPCI aux enjeux de la promotion de la santé en lien avec le développement du territoire |
| Action 1.2 | Former et accompagner les acteurs des quartiers à la mise en œuvre et à l'évaluation d'actions en promotion de la santé par le renforcement de leurs compétences |

Objectif 2 : Promouvoir la santé auprès des enfants et des petits enfants

- | | |
|------------|--|
| Action 2.1 | Mener des actions de prévention auprès des parents de jeunes enfants et des professionnels de la petite enfance |
| Action 2.2 | Déployer le Programme « nutrition et dépistage bucco-dentaire » auprès des élèves de cours préparatoire (CP) du territoire |
| Action 2.3 | Améliorer la qualité de la restauration collective |
| Action 2.4 | Mener des actions de prévention solaire en grande section |

Objectif 3 : Promouvoir la santé des adolescents et des jeunes adultes

- | | |
|------------|--|
| Action 3.1 | Développer des actions de santé en direction des jeunes dans le territoire |
| Action 3.2 | Mener des actions de soutien à la parentalité |
| Action 3.3 | Former les intervenants auprès des jeunes : écoute, repérage de la fragilité et développement des compétences psychosociales |
| Action 3.4 | Mener des actions de prévention et de réduction des risques liés à la consommation d'alcool (Plan alcool ville de Brest) |

Objectif 4 : Promouvoir et soutenir le bien-être et la santé des personnes en situation de fragilité

- | | |
|------------|---|
| Action 4.1 | Mener des actions collectives de prévention en santé auprès des personnes en situation de précarité |
| Action 4.2 | Mener des actions collectives de promotion de la santé et prévention de la perte d'autonomie en direction des personnes âgées |
| Action 4.3 | Mener des actions collectives de promotion de la santé et prévention en direction des personnes en situation d'handicap |
| Action 4.4 | Mener une action expérimentale autour de la sensibilisation des « accueils de loisirs » à l'accueil des enfants en situation d'handicap |

Objectif 5 : Renforcer la proximité « aller vers » en matière de prévention	
Action 5.1	Mettre en place un groupe de travail « mobilité des personnes et des ressources de santé-prévention »
Objectif 6 : Sensibiliser le grand public aux principaux facteurs de risque pour la santé	
Action 6.1	Développer des temps forts autour de la santé : Quinzaine santé en Iroise, Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime, les lundis de la santé
Action 6.2	Coordonner des événements dans le cadre des Semaines d'information sur la santé mentale
Action 6.3	Mener des actions de prévention en milieu festif
Action 6.4	Animer le Collectif Sida de Brest et faciliter l'accès au dépistage VIH
Action 6.5	Sensibiliser aux gestes de 1er secours
Action 6.6	Inscrire le site « Santé vous bien à Brest » dans une démarche plus participative
Objectif 7 : Mobiliser les acteurs du territoire pour le développement d'un environnement favorable à la santé dans le Pays de Brest	
Action 7.1	Élaborer un diagnostic et un plan d'actions santé environnement

OBJECTIF 1 : DÉVELOPPER UNE CULTURE COMMUNE AUTOUR DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ DANS LE PAYS DE BREST

PROBLÉMATIQUE

La loi de modernisation de notre système de santé précise que la politique de santé « tend à assurer la promotion de conditions de vie favorables à la santé, l'amélioration de l'état de santé de la population, la réduction des inégalités sociales et territoriales et l'égalité entre les femmes et les hommes et à garantir la meilleure sécurité sanitaire possible et l'accès effectif de la population à la prévention et aux soins ».

L'article 1 en décrit les attendus : « les actions de promotion de la santé reposent sur la concertation et la coordination de l'ensemble des politiques publiques pour favoriser à la fois le développement des compétences individuelles et la création d'environnements physiques, sociaux et économiques favorables à la santé. Des actions tendant à rendre les publics cibles acteurs de leur propre santé sont favorisées. Elles visent, dans une démarche de responsabilisation, à permettre l'appropriation des outils de prévention et d'éducation à la santé ».

Dès lors, la formation, la diffusion des connaissances sur la base de données probantes, l'accompagnement des acteurs, sont des enjeux majeurs pour augmenter l'efficacité des stratégies de promotion de la santé sur les territoires.

CONSTATS PARTAGÉS

- Manque de formation des professionnels en contact direct avec les différents publics pour développer des pratiques de promotion de la santé et/ou accueillir, encadrer les futurs professionnels de santé (cf. service sanitaire)
- Nécessité de mieux évaluer les résultats des actions et la qualité de celles-ci. Intérêt des acteurs par le partage des informations sur les pratiques de qualité et les données probantes en promotion de la santé.
- Difficultés d'ordre méthodologique rencontrées par de petites structures locales pour répondre aux appels à projet.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- ⇒ Renforcer les connaissances des acteurs des collectivités (élus et techniciens des EPCI) autour des enjeux de santé et de promotion de la santé et identifier les leviers pour agir en faveur de la santé de la population du territoire à partir des différents services communaux et intercommunaux.
- ⇒ Mieux connaître et intégrer les enjeux du PRS Bretagne 2018-2022 et notamment ceux liés à la réduction des inégalités sociales de santé dans les actions et projets de promotion de la santé du territoire.
- ⇒ Favoriser le partage des données concernant les inégalités sociales et territoriales de santé issues notamment des observatoires et leur appropriation par les acteurs (élus, professionnels, institutions, population...)
- ⇒ Permettre aux acteurs du territoire de renforcer leurs compétences dans l'élaboration et la mise en place de projets de prévention et de promotion de la santé.
- ⇒ Porter à la connaissance des acteurs de la prévention et de la promotion de la santé, les actions reconnues comme probantes par les sociétés savantes et les référentiels qualité en matière de promotion de la santé.

ACTION 1.1 : SENSIBILISER LES ÉLUS ET LES PROFESSIONNELS DES EPCI AUX ENJEUX DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Axe 2	PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	Développer une culture commune autour de la promotion de la santé dans le Pays de Brest
Action	Sensibiliser les élus et les professionnels des EPCI aux enjeux de la promotion de la santé en lien avec le développement du territoire
Contexte	La démarche de préfiguration du CLS a amené les acteurs des EPCI à une meilleure compréhension des enjeux de santé au-delà de la dimension strictement sanitaire. Les élus et techniciens, impliqués dans la démarche d'élaboration du CLS, ont exprimé le besoin d'améliorer leurs compétences et capacités, pour animer au sein de leur collectivité les projets relatifs à la santé et ce de manière transversale. Les travaux des EPCI du Pays de Brest autour de la planification et l'aménagement (Plan Local d'Urbanisme (PLU), Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), Schéma de COhérence Territoriale (SCOT),...), la mobilité, le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) représentent l'occasion d'intégrer les enjeux de promotion de santé dans les documents et plans d'urbanisme et autres projets de compétence communautaire.
Description de l'action	Organisation d'un ou plusieurs séminaires d'échanges avec les élus et techniciens issus des différents services, autour de la promotion de la santé. La programmation et les objectifs seront définis plus concrètement avec les participants. Cependant quelques éléments de contenu peuvent être avancés : Contenus : - Contexte et définition de la promotion de la santé et concepts associés (approche globale, inégalités sociales et territoriales de santé, etc.). - Appropriation des principaux programmes de santé publique (Programme régional de santé, Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS), Plan Régional Santé Environnement (PRSE)) et rôle des acteurs clés (ARS, Conseil Régional (CR), Conseil Départemental (CD), Assurance Maladie (AM), etc.). - Comment agir en faveur de la santé de la population à travers les différentes politiques. - Initiation à la démarche d'évaluation d'impact en santé Organisation de temps de travail permettant : - d'intégrer l'enjeu santé dans la mission mobilité du Pays de Brest, dans les documents d'urbanisme (PLUi, SCOT, ...) comme préconisé par la Haute Autorité de la Santé - de faire le lien entre le futur axe santé environnement et les PCAET.
Pilote de l'action	Pôle Métropolitain du Pays de Brest
Partenaire(s)	ARS, EPCI, Ville de Brest – Service Promotion de la Santé, Région Bretagne IREPS, Fabrique des territoires + Élus, santé et territoires (à solliciter), Association des Maires de France (AMF) (à solliciter)
Public(s) visé(s)	Élus et techniciens des EPCI Acteurs impliqués dans les groupes de travail mobilité et PCAET
Territoire(s) concerné(s)	Pays de Brest
Calendrier prévisionnel/ Temporalité de l'action	Formation des élus en début de mise en œuvre du CLS.
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Lutter contre les inégalités de santé en agissant sur les déterminants et en développant la promotion de la santé »

Financement / moyens	<u>Moyens de l'action</u> Animation formation Possibilité des prestations extérieures <u>Financements à mobiliser</u> ARS notamment via le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) de l'IREPS ARS, Région Bretagne et EPCI (mission d'ingénierie)
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Outils</u> - Questionnaire d'évaluation et carnet de bord animation CLS <u>Indicateurs</u> - Nombre d'acteurs impliqués, nombre de rencontres et d'actions - Satisfaction des participants, adaptation de l'action aux attentes - Nombre de démarches d'Évaluation d'Impact en santé engagées - Intégration des enjeux de santé dans les politiques locales (plans, documents d'urbanisme, etc.)

ACTION 1.2: FORMER ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS DES QUARTIERS À LA MISE EN ŒUVRE ET À L'ÉVALUATION D' ACTIONS EN PROMOTION DE LA SANTÉ PAR LE RENFORCEMENT DE LEURS COMPÉTENCES

Axe 2	PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	Développer une culture commune autour de la promotion de la santé dans le Pays de Brest
Action	Former et accompagner les acteurs des quartiers à la mise en œuvre et à l'évaluation d'actions en promotion de la santé par le renforcement de leurs compétences
Contexte	Le développement d'actions de promotion de la santé sur l'ensemble du territoire nécessite une connaissance, par les acteurs de terrain, des enjeux du PRS ainsi que des concepts et méthodes propres à la promotion de la santé (définition des concepts, animation, élaboration des projets, qualité et évaluation, etc.). Des acteurs rencontrés lors de l'élaboration du CLS ont fait part de leur souhait d'améliorer leurs compétences en matière de promotion de la santé, de mieux connaître les stratégies à mettre en œuvre et d'augmenter l'interconnaissance entre acteurs pouvant mener à la mise en place de projets pluri-professionnels. <u>Sur la ville de Brest</u> Le service promotion de la santé de la ville de Brest accompagne les acteurs des quartiers de la Politique de la Ville dans le renforcement de leurs compétences en matière de santé. Les acteurs des quartiers, via leur contact direct et quotidien avec les habitants, ont identifié des problématiques de santé constatées sur le territoire, et sont en attente d'un accompagnement notamment méthodologique pour organiser une réponse adaptée. Les problématiques de santé identifiées sur les quartiers sont multiples, il convient de pouvoir proposer des réponses adaptées, réactives et évolutives. Jusqu'aujourd'hui les thèmes traités ont été : hygiène bucco-dentaire, addictions, alimentation, activité physique, vie affective et sexuelle, santé environnementale, santé mentale, accès aux soins, risques auditifs, prévention solaire, réduction des risques, sensibilisation aux premiers secours.
Description de l'action	FORMATION 1. Proposition des formations en méthodologie et conduite de projet en promotion de la santé sollicitant le concours de l'IREPS et/ou autres structures (ANPAA, Mutualité Française Bretagne). Formation de plusieurs jours intégrant des apports théoriques, de présentation des grands chantiers du PRS (jeunes, précarité, addictions, santé environnement, etc.), des mises en situation et échanges entre stagiaires. 2. Mise en place de temps de sensibilisation/formation sur des thèmes de santé variés et adaptés aux besoins identifiés auprès des acteurs. Les propositions s'adaptent à chaque fois : durée, type d'intervenants, public cible, démarche pédagogique, outils mobilisés... ACCOMPAGNEMENT METHODOLOGIQUE 3. Accompagnement méthodologique de projets à la demande 4. Organisation de rencontres ouvertes aux acteurs de terrain de présentation d'actions et outils, échanges de pratiques. EVALUATION/OBSERVATION 5. Mise en place d'un groupe de travail "Observation locale en santé" en charge d'actualiser les données des diagnostics, la définition d'indicateurs, la méthodologie à suivre, l'analyse des données.

	6. Réalisation d'état des lieux ou d'études sur un sujet particulier répondant aux besoins et demandes du COmité de PILotage (COPIL) du CLS 7. Élaboration d'un outil de communication favorisant l'appropriation des données par différents interlocuteurs (population, élus, professionnels, partenaires institutionnel, COPIL, COmité TECHnique (COTEC), etc.)
Pilote de l'action	Pôle métropolitain du Pays de Brest Ville de Brest – Service Promotion de la Santé pour les acteurs des quartiers de la politique de la ville
Partenaire(s)	ARS, IREPS, ANPAA, Mutualité Française Bretagne, Service promotion santé ville de Brest Agence d'urbanisme Brest-Bretagne (ADEUPa), Observatoire Régional de la Santé Bretagne (ORSB), Région Bretagne, CD, CPAM, Mutualité Sociale Agricole (MSA), Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT)
Public(s) visé(s)	Professionnels et bénévoles souhaitant développer des actions d'éducation ou de promotion de la santé dans le cadre de leurs missions (enseignants, éducateurs, travailleurs sociaux, acteurs médico-sociaux...) Professionnels du premier recours dans le cadre de projets d'exercice regroupé/coordonné. Les acteurs de quartiers (structures de quartiers, associations, établissements scolaires, habitants...) de la politique de la ville seront plus particulièrement ciblés.
Territoire(s) concerné(s)	Pays de Brest Brest : quartiers de la politique de la ville.
Calendrier prévisionnel/ Temporalité de l'action	Formation et accompagnement méthodologique en continu
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Lutter contre les inégalités de santé en agissant sur les déterminants et en développant la promotion de la santé » PRSE 2017-2021 Politique de la ville
Financement / moyens	<u>Moyens de l'action</u> Temps de travail d'animation, formation et communication Outils de communication et diffusion de l'information <u>Financements à mobiliser</u> ARS via le CPOM IREPS ARS, Région Bretagne et EPCI (mission d'ingénierie)
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Outils</u> : - Questionnaire d'évaluation, tableau de bord <u>Indicateurs</u> : - Nombre de formations, nombre de rencontres et d'actions d'accompagnement méthodologique - Participation de professionnels et répartition géographique (nombre de participants, type et origine géographique) - Satisfaction des participants (apprentissages acquis, organisation, dynamique du groupe) - Capacité à mettre en pratique les apprentissages (nombre de personnes qui expriment pouvoir mettre en pratique des connaissances acquises) - Nombre de partenaires impliqués dans l'observation santé et temps de travail - Nombre et type d'outils, temps forts de partage des données - Évaluation à moyen et long terme des effets concrets de ces formations/sensibilisation, via un suivi des participants

OBJECTIF 2 : PROMOUVOIR LA SANTÉ AUPRÈS DES ENFANTS ET DES PETITS ENFANTS

PROBLÉMATIQUE

L'état de santé d'une personne dépend pour beaucoup des conditions et du milieu dans lesquels elle a grandi. L'enfance est ainsi l'âge auquel des comportements favorables à la santé peuvent s'acquérir, contribuant au développement harmonieux et constituant une base solide : développement moteur, affirmation et estime de soi, relation à l'autre, respect de son environnement, etc.

C'est aussi dans cette période que les problématiques de santé peuvent être repérées : des actions précoces permettent alors de limiter leur impact sur le développement global.

Les différentes enquêtes menées en France en milieu scolaire montrent une amélioration de la santé mesurée par des indicateurs tels que la surcharge pondérale, la santé buccodentaire et la couverture vaccinale. Mais des différences existent entre les enfants issus de familles de cadre et ceux issus de familles d'ouvriers montrant que les inégalités sociales de santé s'installent dès l'enfance. En grande section de maternelle, la proportion d'enfants souffrant d'obésité est 5,8% pour les enfants d'ouvriers et 1,3% pour les enfants de cadres, 73% des enfants de ces derniers n'avaient aucune dent cariée versus environ 60% des enfants d'ouvriers. L'amélioration de la santé buccodentaire des enfants depuis les années 2000 suggère que les programmes de santé publique orientés vers la prévention ont un impact net sur la santé des enfants (source Prescrire, mars 2018)

L'enfance représente ainsi une période clé de la vie autour de laquelle l'effort de prévention et de promotion de la santé doit se concentrer, accompagné par d'autres mesures concourant à la réduction des inégalités sociales.

CONSTATS PARTAGÉS

- Faible lisibilité du dispositif des consultations de 0 à 6 ans remboursées par l'assurance maladie. La diversité de ce dispositif (Protection Maternelle et Infantile (PMI), médecin généraliste, pédiatre...), renforcée par l'inégale répartition des pédiatres sur le territoire, est insuffisamment connue des parents.
- Forte potentiel d'intervention à travers les services de l'enfance et gérés par les collectivités territoriales (relais assistantes maternelles, maisons de l'enfance, accueil des loisirs, etc.) : des pratiques et mutualisations sont à envisager.
- Mais manque de visibilité de l'offre d'actions de promotion de la santé et d'initiatives/programmes autour des compétences psychosociales développées sur le territoire.
- Besoin de soutien des parents dans leur rôle de parents ; méconnaissance des structures de soutien à la parentalité type « Lieu d'Accueil Enfant Parent », Maison des Parents, Parentel, centre famille et addictions, Consultations Jeunes Consommateurs (CJC), etc.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- ⇒ Accompagner les acteurs et professionnels de l'enfance et de la petite enfance dans le développement d'actions d'éducation à la santé sur des thématiques importantes au développement de l'enfant
- ⇒ Accompagner les acteurs et professionnels de l'enfance à l'acquisition de compétences psychosociales pour mener des actions dans les lieux de vie des enfants (accueils, école, etc.).
- ⇒ Développer/soutenir les actions de promotion des compétences parentales au regard des besoins de l'enfant : examens clés de santé selon les âges, principes de prévention et soins, gestion des écrans et conflits.
- ⇒ Promouvoir des environnements favorables à la santé dans les lieux d'accueil de l'enfance et de la petite enfance (existence d'une offre d'activité physique, limitation de l'exposition aux substances nocives, qualité de l'air, environnement sonore, alimentation...).
- ⇒ Assurer une meilleure couverture du territoire par la mutualisation d'expériences, la transférabilité des actions entre les EPCI du territoire.

ACTION 2.1 : MENER DES ACTIONS DE PRÉVENTION AUPRÈS DES PARENTS DE JEUNES ENFANTS (DE LA NAISSANCE À L'ÂGE DE 3 ANS) ET DES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE (RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES)

Axe 2	PROMOTION DE LA SANTÉ
Objectif	Promouvoir la santé auprès des enfants et des petits enfants
Action	Mener des actions de prévention auprès des parents de jeunes enfants (de la naissance à l'âge de 3 ans) et des professionnels de la petite enfance (Relais parents assistantes maternelles)
Contexte	Géré par la CCPI depuis janvier 2016, le Relais Parents Assistantes Maternelles (RPAM) du Pays d'Iroise accueille les parents, enfants et assistantes maternelles au sein des maisons de l'enfance des communes de Ploudalmézeau, Saint-Renan et Locmaria-Plouzané. D'autres communautés des communes (Pays des Abers, Lesneven Côte des Légendes) portent également des RPAM à l'échelle intercommunale ou communautaire. Dans le cadre de leurs missions, les services souhaitent accompagner les parents et les assistantes maternelles autour des certaines problématiques issues de différents constats : ⇒ En 2010 en France, près de 55 000 enfants de 0 à 16 ans ont été victimes d'un accident de la vie domestique. Peu d'actions de prévention sont proposées sur le territoire à destination des familles avec de jeunes enfants. ⇒ Défaut d'informations des professionnels sur le développement de l'enfant et plus particulièrement sur le développement moteur. ⇒ Défaut d'informations des professionnels et des parents en matière d'acquisition des comportements alimentaires sains et adaptés aux besoins des différents âges. ⇒ Difficultés de certains parents d'adopter des réponses adéquates aux pleurs et colères de l'enfant
Description de l'action	Tout au long de la durée du CLS, différents modules seront mis en place animés par des professionnels : - Intervention sur le territoire de l'action « maison géante » - 2 ateliers sur le développement moteur des tout-petits à destination des Assistantes Maternelles - 1 atelier sur le développement moteur des tout-petits à destination des parents - Atelier en direction des parents autour des examens de santé clés selon les âges - Conférences et ateliers : Pleurs et colères des enfants - Conférence et ateliers : alimentation des tout petits - Sensibilisation eu premier secours - Animation d'ateliers d'une durée de 4 heures autour des cosmétiques : apports théoriques et élaboration de produits naturels alternatifs. - Animation d'atelier de 2 heures autour des produits d'entretien. Présentation de la dangerosité des produits et des alternatives naturelles qui existent. Confection de plusieurs échantillons pour tester à la suite de l'atelier Ces actions seront expérimentées sur le territoire de la CCPI, et diffusées, après évaluation, sur d'autres territoires.
Pilote de l'action	Communauté de communes du Pays d'Iroise Communauté Lesneven Côte des Légendes Communauté de communes du Pays des Abers
Partenaire(s)	RPAM, Caisse d'Allocations Familiales (CAF) PMI-Conseil départemental Diététicien, médecin, kinésithérapeute spécialisé auprès des tout-petits

Public(s) visé(s)	Enfants, (jeunes) parents et professionnels de la petite enfance (assistantes maternelles, etc.)
Territoire(s) concerné(s)	3 territoires : CCPI, CLCL, CCPA
Calendrier prévisionnel/ Temporalité de l'action	Tout au long de l'année
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Agir en faveur de la santé périnatale, des enfants, des adolescents et des jeunes adultes » Schéma départemental des services aux familles du Finistère Schéma enfance, famille, jeunesse 2017-2020
Financement / moyens	<u>Moyens de l'action</u> Temps de travail animation EPCI Frais des prestations extérieures Matériel d'exposition : Maison géante
	<u>Financements à mobiliser</u> EPCI/ CAF
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Outils</u> : - Questionnaire d'évaluation, carnet de bord animation CLS <u>Critères/indicateurs</u> : - Adhésion des parents, des assistants maternelles à la démarche (rapport nombre participants/nombre total des parents invités) - Satisfaction des parents et des professionnels et des élus (nombre de personnes exprimant leur satisfaction) - Participation des parents et des professionnels aux échanges (nature des échanges, propositions d'amélioration émises, etc.).

ACTION 2.2 : DÉPLOYER LE PROGRAMME « NUTRITION ET DÉPISTAGE BUCCO-DENTAIRE » AUPRÈS DES ÉLÈVES DE COURS PRÉPARATOIRE (CP) DU TERRITOIRE

Axe 2	PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	Promouvoir la santé auprès des enfants et des petits enfants
Action	Déployer le programme « nutrition et dépistage bucco-dentaire » auprès des élèves de cours préparatoire (CP) du territoire
Contexte	La Ville de Brest, « Ville du Réseau français des Villes-Santé de l'OMS » et « Ville active du Programme National Nutrition Santé (PNNS) » depuis 2005 se donne pour objectif de mettre en œuvre un programme territorialisé d'éducation et de promotion de la santé afin de réduire les inégalités sociales de santé. Dans ce cadre, des séances de sensibilisation et de promotion de l'alimentation sont proposées à toutes les classes de cours préparatoire des écoles élémentaires de la ville de Brest depuis 2012. Par ailleurs et afin d'accompagner les enfants et de lutter contre les inégalités en matière de santé bucco-dentaire, un programme de prévention bucco-dentaire a été mis en place, en partenariat avec la CPAM du Finistère et la Faculté d'Odontologie de Brest depuis 2007. L'action se déploie sur 19 écoles situées dans les quartiers prioritaires de Brest.
Description de l'action	L'action se décompose en 4 séances : 1. Une séance d'1 heure de prévention bucco-dentaire et un atelier brossage, animés par les étudiants de 6^{ème} année de la Faculté d'Odontologie de Brest ainsi que parallèlement, un temps de sensibilisation à l'équilibre alimentaire, animé par Défi Santé Nutrition (DSN) (classe en demi-groupe). Les parents sont conviés. 2. La deuxième séance est consacrée à l'éveil des sens, animée par DSN. 3. La troisième séance consiste à partager un petit déjeuner pédagogique (avec la Maison de la Bio 29, auquel les parents sont invités à participer). 4. La quatrième séance consiste à un dépistage bucco-dentaire réalisé par les étudiants de 6^{ème} année de la Faculté d'Odontologie de Brest, coordonné par la Ville de Brest. Les résultats sont transmis aux familles des élèves dépistés, à l'infirmière scolaire de l'école et au service promotion de la santé de la Ville de Brest. Sur les 19 écoles, 8 sont suivies par la CPAM, qui assure un suivi individuel des enfants sur la réalisation de l'examen bucco-dentaire et des soins consécutifs. La CPAM coordonne aussi le dépistage pour 5 écoles où des relances auprès des familles pour une consultation chez le dentiste sont effectuées si nécessaire. Une réflexion est à mener sur son élargissement à l'ensemble du territoire du Pays de Brest
Pilote de l'action	Ville de Brest – Service Promotion de la Santé
Partenaire(s)	Défi Santé Nutrition, La Maison de la bio 29 pour l'animation de la séance 3 Éducation nationale (infirmières scolaire et conseillers pédagogiques) Université de Bretagne Occidentale (UBO) Fac d'odontologie, CPAM
Public(s) visé(s)	Élèves, parents et enseignants des classes de CP.
Territoire(s) concerné(s)	19 écoles brestoises réparties sur les 5 quartiers prioritaires de Brest <i>Pays de Brest – autres EPCI intéressés : CCPLD, CCPA, CCPI, CCPCAM</i>
Calendrier prévisionnel/ Temporalité de l'action	D'octobre à juin, une fois par an

Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Agir en faveur de la santé périnatale, des enfants, des adolescents et des jeunes adultes » PNNs – Stratégie Nationale de santé 2018-2022 Dispositif national M'T Dents de l'Assurance maladie Atelier Santé Ville Brest Schéma départemental des services aux familles du Finistère Schéma enfance, famille, jeunesse 2017-2020 Projet départemental 2016-2021, projet emblématique « Projet alimentaire du territoire » => Partager la connaissance, former et informer sur les questions alimentaires Fiche action 1.3- Axe Accès aux soins
Financement / moyens	<u>Moyens de l'action</u> Temps de travail animation Prestations extérieures (Défi santé nutrition, Maison de la Bio) Outils pédagogiques pour l'animation, denrées alimentaires pour la dégustation. Séance d'animation buccodentaire : 3 élèves de 6^{ème} année de la fac d'odontologie par classe. Mallette avec différents outils pédagogiques. Un kit de brossage et une plaquette pédagogique, fournis par la Ville de Brest, sont remis à chaque enfant à la suite de l'animation. Séance de dépistage : les étudiants de la fac d'odontologie assurent le dépistage des élèves. Des kits de dépistages, des masques et gants sont fournis par la Ville de Brest. Un camion de dépistage est mis à disposition pour réaliser l'examen
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Financements à mobiliser</u> ARS via le CPOM Défi Santé Nutrition /Ville de Brest/CPAM/EPCI <u>Outils :</u> - Questionnaire d'évaluation rempli par les enseignants - Carnet de bord <u>Indicateurs :</u> - Nombre d'animations réalisées - Nombre d'élèves participants - Nombre de parents présents - Nombre de caries par élève - Nombre d'enfants qui consultent un dentiste suite au dépistage

ACTION 2.3 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Axe 2	PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	Promouvoir la santé auprès des enfants et des petits enfants
Action	Améliorer la qualité de la restauration collective
Contexte	La ville de Brest propose dans chaque école maternelle et élémentaire publique un service de restauration. Un peu plus de 6.000 repas sont ainsi préparés chaque jour. Plus de 300 repas sont préparés chaque jour dans les 5 crèches municipales de la ville. La ville de Brest propose également un service de portage de repas à domicile, pour les personnes âgées et personnes handicapées. La ville de Brest s'est engagée à proposer une restauration favorable à la santé, en proposant des aliments sains, servis en quantité suffisante, produits dans des conditions durables, à un prix abordable et de bonne qualité gustative et nutritionnelle. La ville de Brest souhaite augmenter la part de produits issus de l'agriculture bio, jusqu'à 80% en 2022 pour les écoles et les crèches, et réduire la part des protéines animales en proposant davantage de menus végétariens. Sur le territoire de la CCPLD, la Ville de Landerneau est partie prenante du Plan National Nutrisanté (validation des menus par un nutritionniste). L'action sur le territoire vise à diffuser et enrichir collectivement les bonnes pratiques dans chacune des structures (plusieurs acteurs sont identifiés (secteur public et associatif), de la petite enfance aux personnes âgées).
Description de l'action	<u>Objectifs de l'action</u> ⇒ Favoriser le lien entre les différents partenaires impliqués dans la restauration collective à Brest ⇒ Sensibiliser le personnel, les enfants et leurs familles à l'importance d'une alimentation équilibrée et variée. ⇒ Prendre en compte l'évolution des recommandations nationales et les adapter. <u>Modalités d'action</u> - Analyse des menus proposés en restauration scolaire, en crèche et pour le portage de repas à domicile - Participation aux commissions de menus 3 fois par mois (1 en crèche, 1 en scolaire et 1 pour le portage) - Déjeuner en cantine scolaire - Participation au comité de suivi bio - Suivi du contrat d'affermage avec le délégataire en charge de la restauration scolaire et du portage de repas - Accompagnement du personnel des crèches dans la formation aux besoins nutritionnels des enfants de 0 à 3 ans <u>En CCPLD</u> - Rencontre des acteurs de la restauration collective du territoire et échange de bonnes pratiques. - Recensement des pratiques et identification des besoins/actions à mettre en place. - Mise en place d'actions
Pilote de l'action	Ville de Brest – Service Promotion de la Santé Communauté de communes du Pays de Landerneau Daoulas
Partenaire(s)	Personnel de la ville, représentants des parents d'élèves, éducation nationale, délégataire privé, la maison de la bio 29

Public(s) visé(s)	- Enfants accueillis en crèches municipales - Enfants des écoles primaires publiques de la Ville - Personnes âgées ou handicapées - Professionnels impliqués dans la restauration collective à Brest
Territoire(s) concerné(s)	2 territoires : Ville de Brest, CCPLD
Calendrier prévisionnel/ Temporalité de l'action	Tout au long de l'année
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Agir en faveur de la santé périnatale, des enfants, des adolescents et des jeunes adultes » GERMCN (Groupement d'Étude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition), PNNS, Projet départemental 2016-2021, projet emblématique « Projet alimentaire du territoire » =>Partager la connaissance, former et informer sur les questions alimentaires
Financement / moyens	<u>Moyens de l'action</u> Temps travail animation
	<u>Financements à mobiliser</u> Ville de Brest
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	- Nombre de participations aux commissions de menus - Nombre de participations au comité de suivi bio : indicateurs de suivi du cahier des charges de la délégation

ACTION 2.4 : MENER DES ACTIONS DE PRÉVENTION SOLAIRE EN GRANDE SECTION

Axe 2	PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	Promouvoir la santé auprès des enfants et des petits enfants
Action	Mener des actions de prévention solaire en grande section
Contexte	L'exposition intense au rayonnement ultraviolet (UV) est à l'origine de pathologies dermatologiques et oculaires parmi lesquelles les cancers cutanés, la cataracte et la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA). Du fait du changement des habitudes d'exposition, une augmentation de la prévalence de ces pathologies est constatée depuis quelques années. Les moins de 15 ans sont particulièrement fragiles lors d'une exposition aux rayons UV. Leurs yeux et leur peau sont plus sensibles, car les défenses naturelles de l'organisme ne sont pas totalement opérationnelles avant la puberté. Ils doivent être protégés en priorité et avec une attention sans faille. L'enfance est un moment propice pour faire de la prévention primaire ; Les spécificités du Finistère : un temps nuageux ou venteux qui limite le ressenti de l'exposition au soleil, la réverbération.
Description de l'action	Organisation des ateliers : construction des outils d'animation avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du CHRU de Brest ; coordination de la campagne (information des écoles, inscriptions, communication, etc.) Temps d'animation par les étudiants de l'IFSI dans les écoles inscrites (2h par classe) Réalisation d'une plaquette et d'une affiche distribuées aux élèves et parents présents. Ces supports de communications peuvent être diffusés plus largement à l'échelle de la ville en fonction des demandes des acteurs. Une réflexion est à mener sur son élargissement à l'ensemble du territoire du Pays de Brest
Pilote de l'action	Ville de Brest – Service Promotion de la Santé
Partenaire(s)	IFSI du CHRU de Brest, écoles publiques et privées de Brest
Public(s) visé(s)	Les enfants en classe de Grande Section (écoles publiques et privées) et leurs parents, les enseignants
Territoire(s) concerné(s)	Ville de Brest
Calendrier prévisionnel/ Temporalité de l'action	Entre mars et mai chaque année
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Agir en faveur de la santé périnatale, des enfants, des adolescents et des jeunes adultes » Schéma départemental des services aux familles du Finistère Schéma enfance, famille, jeunesse 2017-2020
Financement / moyens	<u>Moyens de l'action</u> Coordination de l'action : service Promotion de la Santé Animations dans les écoles : étudiants IFSI du CHRU de Brest <u>Financements à mobiliser</u>
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Outils</u> - Questionnaire d'évaluation complété par chaque enseignant - Carnet de bord <u>Indicateurs</u> - Nombre d'écoles inscrites, nombres d'enfants sensibilisés - Suites envisagées par les enseignants

OBJECTIF 3 : PROMOUVOIR LA SANTÉ DES ADOLESCENTS ET DES JEUNES ADULTES

PROBLÉMATIQUE

« L'adolescence se caractérise aussi bien par des changements physiques que psychiques qui peuvent impacter la santé et le bien-être des jeunes. C'est également une période de quête et de vulnérabilité qui peut se traduire par un certain mal-être, voire des expérimentations et des prises de risque.

Le rapport mission Bien-être et santé des jeunes de 2016 fait état d'une proportion significative de jeunes connaît un épisode dépressif caractérisé entre 16 et 25 ans (entre 15 et 17% selon les études avec une prédominance féminine) (OMS, 2014). Par ailleurs, les dernières enquêtes (Enquête HBSC (Health Behaviour in School-Aged Children) 2010 ; Pisa 2012) montrent chez les jeunes collégiens et lycéens français plus de plaintes somatiques et anxiodépressives que le reste de l'Europe. Mais les manifestations du mal-être sont difficiles à déceler « surtout à un âge où la crise d'adolescence brouille les repères ».

La région Bretagne est particulièrement concernée par les problématiques addictives ; elle se différencie de la moyenne française par des pratiques plus à risques et une expérimentation plus précoce chez les jeunes.

Au-delà de cette problématique, l'adolescence constitue également une période d'affirmation de son identité sexuelle. La stratégie nationale de santé sexuelle lancée en mars 2017 place l'éducation à la sexualité des plus jeunes au cœur de leurs parcours éducatifs en santé. Si la population des adolescents et des jeunes est plus concernée par des comportements défavorables à la santé, paradoxalement, les différentes enquêtes menées au niveau national, montrent une moindre préoccupation des jeunes pour leur santé ainsi qu'une moindre perception des risques.

C'est pourquoi, il convient d'encourager les jeunes à « prendre soin de soi », de renforcer leurs « facteurs de protection » et leurs compétences psychosociales, pour prévenir les comportements défavorables à la santé. D'autre part, la promotion d'un environnement, fondé sur la qualité du vivre-ensemble doit contribuer au bien-être des jeunes.

De même des parents et des professionnels qui disposent des ressources nécessaires pour assurer un accompagnement notamment lors des moments de rupture, de mal-être et de vulnérabilité.

Si un certain nombre d'action de prévention existent déjà, il convient d'en faire le bilan et de diversifier et adapter les actions, notamment en faveur des jeunes en situation de vulnérabilité ».

(extraits PRS Bretagne 2018-2022)

CONSTATS PARTAGÉS

- Manque de formation des professionnels en matière de santé (animateurs jeunesse). Les acteurs de proximité (éducateurs sportifs, animateurs, enseignants, etc.), premier contact avec les jeunes après leurs familles font état de leurs difficultés à écouter, accompagner et orienter lorsqu'ils sont face à des situations de souffrance qui peuvent se dégrader.
- Méconnaissance, par les jeunes, des structures d'accueil et écoute des jeunes en dehors de Brest et sa métropole (Point d'Accueil et d'Écoute Jeunes (PAEJ), Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF), etc.). Des problèmes d'accessibilité aux ressources santé liées à des questions de mobilité intra et extra-EPCI ou de disponibilité des professionnels
- Besoin d'interconnaissance (connaître et valoriser ce qui existe sur le territoire), de coordination, de travail en réseau
- Nécessité d'accompagnement dans le développement des compétences parentales et plus particulièrement auprès des familles monoparentales.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- ⇒ Prévenir les conduites addictives chez les jeunes et accompagner le développement des comportements favorables liés à l'activité physique, l'alimentation, l'estime de soi, la vie affective et sexuelle, etc.
- ⇒ Favoriser l'accès des jeunes aux actions et structures de prévention et de réduction des risques sur le territoire : mieux connaître l'offre d'actions de prévention santé à destination des jeunes et mobilisation des acteurs dans l'élaboration d'actions de prévention innovantes et multi partenariales.
- ⇒ Permettre aux intervenants auprès des jeunes et à leurs parents d'identifier le rôle qu'ils peuvent jouer dans la promotion de la santé mentale des jeunes et le repérage de la souffrance.
- ⇒ Développer les capacités des intervenants, auprès des jeunes et des parents, à intégrer le développement des compétences psychosociales dans les projets de promotion de la santé avec les enfants et les jeunes.
- ⇒ Renforcer l'action des collectivités dans la création d'environnements favorables à la santé des jeunes.

ACTION 3.1 : DÉVELOPPER DES ACTIONS DE SANTÉ EN DIRECTION DES JEUNES DANS LE TERRITOIRE

Axe 2	PROMOTION DE LA SANTÉ
Objectif	Promouvoir la santé des adolescents et des jeunes adultes
Action	Développer des actions de santé en direction des jeunes dans le territoire
Contexte	Les élus des communes et EPCI soutiennent et accompagnent des actions en direction des jeunes sous différentes formes : culture, loisirs, sport, éducation, information et insertion, etc. Dans certaines EPCI, la question de la jeunesse est intégrée comme compétence, d'autres mettent (ou souhaitent mettre) en place des instances de prévention en direction des jeunes comme les Conseils Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). La création d'un axe promotion de la santé au sein des CISPD est une proposition partagée car cela permet une approche des problématiques jeunesse autrement que sous le seul volet « sécuritaire ». Le contrat local de santé porte une réflexion sur l'intégration des actions de santé en direction des jeunes touchant à des domaines divers tels que les addictions, le mal-être, la vie affective et sexuelle, l'alimentation, etc. Des actions qui pourraient s'intégrer à des actions déjà existantes (par exemple lors des manifestations festives, sportives, etc.) ou de nouvelles actions à mener, ceci en tenant compte des acteurs et des actions existantes dont l'identification et la valorisation est à partager.
Description de l'action	Portées par les commissions des EPCI abordant les questions touchant à la jeunesse : - Recenser les actions existantes - Porter un regard évaluatif collectif sur ces actions en matière de pertinence, qualité, couverture et continuité - Mobiliser les établissements scolaires (collèges et lycées) pour la mise en œuvre des actions inter établissements et en lien avec les acteurs locaux sur des thématiques prioritaires (addictions, alimentation, vie affective et sexuelle, etc.) - Intégrer éventuellement des jeunes en service civique « pairs relais santé », dispositif accompagné par la Région Bretagne - Accompagner les collectivités pour l'intégration d'actions d'information et de réduction des risques lors des événements et manifestations festives et à relayer les campagnes nationales : Moi(s) sans tabac, etc. Pour la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas (CCPLD), s'appuyer sur ce travail pour créer un volet santé dans le CISPD pouvant s'assurer du suivi des actions en direction des jeunes
Pilote de l'action	Services coordination jeunesse des Communautés des Communes de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime, du Pays des Abers et du Pays de Landerneau-Daoulas et de la Communauté Lesneven Côte des Légendes Maison de l'emploi / service solidarités de la Communauté de communes du Pays d'Iroise
Partenaire(s)	Centres sociaux des territoires des EPCI concernés Mission locales, PIJ, Maison pour tous Landerneau et coordinations jeunesse en CCPLD, CAF, Éducation Nationale (établissements scolaires, organismes de formation, lycées agricoles) Associations promotion de la santé Région Bretagne, CAF (contrat Territorial global), Conseil départemental : cohésion sociale, ARS
Public(s) visé(s)	Adolescents et jeunes adultes. Une priorité est à développer dans les structures qui accueillent jeunes en situation d'insertion
Territoire(s) concerné(s)	5 territoires : CCPCAM, CLCL, CCPA, CCPLD, CCPI

Calendrier prévisionnel/ Temporalité de l'action	Tout au long de la durée du CLS
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Agir en faveur de la santé périnatale, des enfants, des adolescents et des jeunes adultes » Schéma départemental enfance, famille, jeunesse 2017-2020 Stratégie Nationale en Santé Plan priorité jeunesse Fiche action 1.2, fiche action 3.4, fiche action 5.1
Financement / moyens	<u>Moyens de l'action</u> Temps de travail animation Possibilité d'intégrer des jeunes en service civique « pairs relais santé » du dispositif porté par la Région Bretagne <u>Financements à mobiliser</u> ARS Région Bretagne (financement des projets des établissements scolaires (Karta) et des services civiques santé (sous réserve)) EPCI, CAF, Mutuelles, Conseil départemental
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Outils</u> - Questionnaire, compte-rendu des réunions des commissions - Carnet de bord CLS <u>Indicateurs</u> - Couverture territoriale : nombre d'acteurs et d'actions identifiées. - Nombre de partenaires mobilisés. - Nombre et type d'actions mises en œuvre. - Nombre de jeunes concernés par les actions mises en œuvre. - Satisfaction des jeunes et des partenaires des actions

ACTION 3.2 : MENER DES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Axe 2	PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	Promouvoir la santé des adolescents et des jeunes adultes
Action	Mener des actions de soutien à la parentalité
Contexte	Les différents temps de rencontre du diagnostic ont mis en avant le manque de lieux ressources en direction des jeunes sur le territoire mais aussi en direction des parents. Ces derniers se trouvent en difficulté et isolés face à la gestion des comportements à risque des adolescents et jeunes et connaissent peu les dispositifs existants pouvant assurer le relais. Quelques initiatives existent sur le territoire qu'il faut faire connaître et valoriser. <u>En Presqu'Île de Crozon Aulne Maritime</u> Animation d'un réseau de partenaires parentalité par le centre social en prolongation des actions existantes (temps parents enfants « Les babigou », accompagnement à la scolarité, café parents « Parent'aise », temps parents enfants « les petites roulettes », réseau Baby-sitting). Un temps de rencontre trimestriel permettrait de : ⇒ Coordonner les offres de services ⇒ Avoir une meilleure connaissance des partenaires pour répondre aux besoins des familles ⇒ Mutualiser les informations et échanger sur les besoins de territoire ⇒ Avoir des regards croisés sur les différentes problématiques ⇒ Échanger sur les pratiques et sur les actualités et les actions ⇒ Développer des actions partenariales de soutien à la parentalité ⇒ Conseiller et orienter au mieux les parents pour le bien-être des enfants <u>Sur le territoire de Lesneven-Côte des Légendes et de Landerneau-Daoulas</u>, la Mutualité Française Bretagne propose d'accompagner les EPCI dans la mise en place d'actions à partir de trois types d'intervention : - Un spectacle théâtral grand public sur les relations parents-adolescents pouvant être mis en place en amont d'un Groupe d'Informations et d'Échanges (GIE) - Un GIE à destination des parents en questionnement face aux comportements à risques, aux addictions, au manque de communication, ... - Un GIE sur le thème « adolescents et numérique » Co-animés par la Mutualité Française Bretagne, l'ANPAA ou l'IREPS, ces GIE réunissent une dizaine de personnes sur 4 séances d'1h30 à 2h.
Pilote de l'action	Communauté Lesneven Côte des Légendes Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas Communauté de communes de la Presqu'Île de Crozon Aulne Maritime Centre social Crozon
Partenaire(s)	Centre socioculturel intercommunal et CISPD de CLCL Mutualité Française Bretagne ANPAA, IREPS, Éducation nationale, Point Information Jeunesse (PIJ), Maison des Adolescents (MDA), PAEJ, Réseau parentalité, centres sociaux, Conseil départemental, CAF
Public(s) visé(s)	Parents et entourages des jeunes
Territoire(s) concerné(s)	3 territoires : CCPCAM, CLCL, CCPLD

Calendrier prévisionnel/ Temporalité de l'action	En CCPCAM : tout au long de l'année En CLCL et CCPLD : une action (série d'ateliers proposés par Mutualité Française Bretagne) par an
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Agir en faveur de la santé périnatale, des enfants, des adolescents et des jeunes adultes » Schéma départemental des services aux familles du Finistère Schéma enfance, famille, jeunesse 2017-2020
Financement / moyens	<u>Moyens de l'action</u> Temps d'animation, communication Frais de réception et salle <u>Financements à mobiliser</u> EPCI, ARS via le CPOM Mutualité Française Bretagne
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Outils</u> - Questionnaire, compte-rendu des réunions des commissions - Carnet de bord CLS <u>Indicateurs</u> - La participation des personnes concernées au montage du réseau : nombre de partenaires, temps de rencontre, thématiques abordées. - Le développement collectif de nouvelles réponses aux besoins des habitants - Le nombre d'actions et des personnes participant aux actions - La satisfaction des participants et des partenaires

ACTION 3.3 : FORMER LES INTERVENANTS AUPRÈS DES JEUNES : ÉCOUTE, REPÉRAGE DE LA FRAGILITÉ ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES

Axe 2	PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	Promouvoir la santé des adolescents et des jeunes adultes
Action	Former les intervenants auprès des jeunes : écoute, repérage de la fragilité et développement des compétences psychosociales
Contexte	Les acteurs de proximité, en contact quotidien des jeunes (équipes éducatifs, enseignants, animateurs, médecins et infirmiers scolaires, etc.) peuvent repérer, de manière précoce, les signes de mal-être et accompagner vers des prises en charge permettant l'établissement d'un diagnostic et d'une réponse thérapeutique et éducative adaptée. Au-delà de l'accompagnement vers la prise en charge, ces acteurs de proximité peuvent intégrer dans leurs missions des stratégies telles que le développement des compétences psychosociales permettant de renforcer les ressources des jeunes pour faire face aux difficultés
Description de l'action	Conception et mise en œuvre de formation : - Repères conceptuels : aspects du développement de l'adolescence, le mal-être et ses manifestations, stratégies de développement de la santé mentale et compétences psychosociales. - Repères pratiques : outils et actions efficaces, travail en réseau. - Présentations des structures et de leur rôle, présentation des actions développées sur le territoire - Élaboration des modalités d'accompagnement partagées - Proposition d'accompagnement méthodologique individuel et collectif sur différentes thématiques (travail en réseau, développement de la participation, évaluation d'actions, etc.)
Pilote de l'action	Animation Pôle métropolitain du Pays de Brest Communauté de communes du Pays des Abers
Partenaire(s)	IREPS, Maison des adolescents, Mutualité Française Bretagne, CD, ANPAA PAEJ du Pays de Brest, EPCI - direction enfance/jeunesse, Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), école de musique CCPI, Région Bretagne
Public(s) visé(s)	Intervenants professionnels et/ou bénévoles auprès des jeunes, adultes relais Élus et techniciens en charge d'animer les politiques « jeunesse » dans les communes et EPCI
Territoire(s) concerné(s)	Pays de Brest
Calendrier prévisionnel/ Temporalité de l'action	Annuelle
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Agir en faveur de la santé périnatale, des enfants, des adolescents et des jeunes adultes » Programme départemental 2016/2021. Projet emblématique « Jeunesse » : - Mieux connaître les besoins des jeunes et leurs parcours pour identifier les plus fragiles et adapter les politiques départementales ; - Coordonner une meilleure prise en compte de la jeunesse comme une priorité à tous les niveaux de l'action publique

Financement / moyens	<u>Moyens de l'action</u> Tems de travail d'animation Intervenants extérieurs Documentation, frais de réception <u>Financements à mobiliser</u> Éventuellement ARS via les CPOM des associations IREPS, ANPAA Fondation de France Autres co-financements à identifier
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Outils</u> - Questionnaire, carnet de bord, compte-rendu du groupe de suivi du projet <u>Indicateurs</u> - Nombre de formations et couverture du territoire - Nombre et typologie des participants - Satisfaction des participants et des partenaires - Capacité à mettre en œuvre les enseignements - Nombre de sessions d'accompagnement méthodologique et thématiques - Projets et actions mises en œuvre à la suite aux formations et accompagnement

ACTION 3.4 : MENER DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE RÉDUCTION DES RISQUES LIÉS À LA CONSOMMATION D'ALCOOL (PLAN ALCOOL VILLE DE BREST)

Axe 2	PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	Promouvoir la santé des adolescents et des jeunes adultes
Action	Mener des actions de prévention et de réduction des risques liés à la consommation d'alcool (Plan alcool ville de Brest)
Contexte	Depuis 2016, la ville de Brest met en place un plan alcool, pour réduire la consommation excessive d'alcool sur le territoire et promouvoir les consommations responsables. Le principe de ce plan est de construire une feuille de route collective et participative, avec un cadre repérable par tous. De nombreux acteurs liés de près ou de loin à cette problématique de consommation excessive d'alcool ont contribué à la définition de ce plan. La mise en place d'actions concrètes se fera sur le temps long. Le plan a été divisé en 4 axes : Axe 1 : Créer une culture commune et améliorer le cadre Axe 2 : Former en vue de promouvoir les consommations responsables Axe 3 : Prévenir et réduire les risques Axe 4 : Gouverner et évaluer. Dans le cadre de l'axe 3, le Service promotion de la Santé est sollicité pour être copilote d'une action de prévention par les pairs dans les lycées.
Description de l'action	Réunions avec les « pilotes » de l'action de prévention par les pairs dans les lycées pour monter une action en 2019 ⇒ L'objectif du projet est de mettre en place un système de prévention par les pairs dans les lycées. Pour l'année scolaire 2018-2019, 30 élèves de deux lycées vont être accompagnés par un artiste et un chargé de prévention, pour créer des affiches sur les consommations responsables, le sens de la fête. Ces affiches seront ensuite valorisées et réutilisées dans un projet plus large et de long terme de prévention par les pairs.
Pilote de l'action	Ville de Brest – Service Promotion de la Santé ANPAA
Partenaire(s)	ANPAA: lycées Lanroze, Lesven, Centre d'art passerelle, Dispositif de Réussite Éducative (DRE)
Public(s) visé(s)	les lycéens des lycées privés et publics brestois
Territoire(s) concerné(s)	Ville de Brest
Calendrier prévisionnel/ Temporalité de l'action	Démarrage en 2018, action destinée à se déployer de manière pérenne dans les lycées
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Agir en faveur de la santé périnatale, des enfants, des adolescents et des jeunes adultes » Programme départemental 2016/2021. Projet emblématique « Jeunesse » : - Mieux connaître les besoins des jeunes et leurs parcours pour identifier les plus fragiles et adapter les politiques départementales ; - Coordonner une meilleure prise en compte de la jeunesse comme une priorité à tous les niveaux de l'action publique

Financement / moyens	<u>Moyens de l'action</u> Temps de travail technique, animation, communication et évaluation Prestations extérieures Matériel, création d'outils
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Financements à mobiliser</u> DPRTU, Service Promotion de la santé Mission Éducative Jeunesse, Service Culture <u>Outils</u> - Questionnaire, compte-rendu des rencontres, carnet de bord <u>Indicateurs</u> - Nombre d'étudiants présents au temps d'échange - Nombre de lycéens formés à la prévention - Nombre d'actions de prévention réalisées dans les lycées - Nombre de lycées touchés - Évaluation qualitative des actions par les élèves sensibilisés

OBJECTIF 4 : PROMOUVOIR ET SOUTENIR LE BIEN-ÊTRE ET LA SANTÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE FRAGILITÉ

PROBLÉMATIQUE

Afin de rendre plus efficace l'action de prévention et de favoriser une plus grande égalité devant la santé, le cadre d'orientation stratégique de santé breton préconise entre autres le développement d'actions de prévention et de promotion de la santé ciblées sur certains publics vulnérables, plus exposés aux risques de santé en raison des difficultés d'ordre socio-économique, médical ou médico-social : personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en situation de précarité ou d'exclusion, migrants, détenus, etc. (source Cadre d'Orientation Stratégique 2018-2022, ARS Bretagne).

Le cadre d'orientation stratégique préconise l'intégration des actions de prévention et de promotion de la santé dans le parcours de santé des personnes et en lien avec les dispositifs sociaux et médico-sociaux qui leur sont destinés.

CONSTATS PARTAGÉS

- Difficultés d'accès aux soins pour les personnes en situation de précarité : renoncement aux soins notamment dentaires et ophtalmologiques par peur du coût, du diagnostic ; problèmes de mobilité.
- Conduites addictives (notamment consommation d'alcool) fréquentes et importantes.
- Renoncement à certaines prises en soins car pas ou peu remboursées par l'Assurance Maladie (psychologues...)
- Moindre accès des personnes handicapées (quel que soit le critère d'handicap utilisé) aux dépistages du cancer du sein et du col de l'utérus, du côlon et à la vaccination contre l'hépatite B. Moindre accès aux soins dentaires et gynécologiques.
- Difficultés liées à la mobilité. L'absence de moyens individuels pour se déplacer ou de réseaux des transports d'une part, et la part élevée du coût de transports (taxis) amène les personnes à renoncer aux soins.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- ⇒ Développer les actions collectives de prévention et promotion de la santé basées sur le développement des compétences psychosociales et l'empowerment des personnes en situation de précarité.
- ⇒ Favoriser l'accès des personnes en situation de précarité aux actions de prévention et dépistage.
- ⇒ Accompagner le développement d'actions de prévention et dépistage auprès des personnes handicapées par la sensibilisation des professionnels de santé et de prévention et l'articulation entre professionnels de santé, du handicap et des aidants.
- ⇒ Favoriser la continuité des actions de prévention et la couverture du territoire par la coordination des acteurs et des intervenants

ACTION 4.1 : MENER DES ACTIONS COLLECTIVES DE PRÉVENTION EN SANTÉ AUPRÈS DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Axe 2	PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	Promouvoir et soutenir le bien-être et la santé des personnes en situation de fragilité
Action	Mener des actions collectives de prévention en santé auprès des personnes en situation de précarité
Contexte	Les communes et EPCI accompagnent les personnes en situation de précarité à travers de multiples dispositifs et actions : actions collectives autour de la gestion du budget, épiceries sociales, aides financières, gestion des aires d'accueil des gens de voyage, etc. Les personnes rencontrées présentent souvent une précarité financière, de mauvaises conditions de vie (notamment en lien avec le travail, l'habitat), des comportements à risque (tabac, alcool, alimentation, sédentarité, violence...), une mauvaise qualité de l'environnement (bruit, qualité de l'air, exposition aux substances dangereuses), une absence de diplôme, ce qui peut conduire à l'exclusion sociale et une faible estime de soi. Elles peuvent être confrontées à des situations et événements qui ont un impact défavorable sur la santé. Ces circonstances font que la santé passe au second plan, conduisant à un moindre recours aux soins et suscitant un faible intérêt aux actions de prévention. Il s'agit de faciliter l'accès à la prévention, en réalisant des actions de prévention dans les lieux habituellement fréquentés par ces publics (Café-budget, épicerie sociale, jardin partagé, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),...)
Description de l'action	Organisation d'actions collectives de prévention autour de différentes thématiques définies avec les publics. Certains sujets sont déjà identifiés : - Alimentation - Estime de soi - Soins de la maison, soins du corps : atelier usage des produits chimiques dans les cosmétiques, dans les produits ménagers (ateliers nesting) - Exercice physique - Tabac - Le suivi santé, suivi gynéco, dépistages, examens de santé Les actions s'organisent dans la continuité des actions déjà portées par les porteurs et leurs partenaires telles le Café-budget, l'épicerie sociale, jardin partagé, etc. Chaque session s'organisera sur un temps d'expression des participants, d'apports théoriques par des intervenants et un lien avec les ressources existantes sur le territoire pouvant être mobilisés par les participants. Les intervenants extérieurs seront sollicités selon les thématiques. Une communication importante est à réaliser auprès du réseau d'acteurs pour accompagner et orienter les personnes vers les ateliers. <u>La ville de Brest</u> proposera des ateliers d'éducation à la santé environnementale en direction des publics intégrés à des dispositifs d'accompagnement sociaux : - bénéficiaires d'un accompagnement collectif proposé par le CCAS (via le service logement, le service gens du voyage,...). - Public des quartiers prioritaires de la ville de Brest et élargissement possible à tout public - Public accompagné par des dispositifs et associations partenaires du réseau isolement précarité (dispositif AGIR,...). Au cours du CLS, d'autres lieux pourront être identifiés comme les aires d'accueil des gens de voyage dont la gestion relève de la compétence des EPCI. Des actions pourront être menées s'appuyant sur les ressources élaborées dans le cadre de l'action « aller vers » en prévention (fiche action 5.1)

Pilote de l'action	CCAS de la ville de Crozon et Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté Lesneven Côte des Légendes CCAS de Landerneau, Plabennec Ville de Brest CIAS de la Communauté de Communes Pleyben-Châteaulin-Porzay (CCPCP) Communauté de communes du Pays d'Iroise – Service solidarités
Partenaire(s)	CCAS, EPCI, CIAS, Maison de l'emploi Centres sociaux de Crozon et Lesneven Conseil départemental Associations caritatives (Secours Populaire, Restos du Cœur, Secours catholique...) Association prévention ANPAA Service environnement de la CCPI ; CCAS du territoire
Public(s) visé(s)	Personnes en situation de précarité accompagnées par les CCAS
Territoire(s) concerné(s)	6 territoires : CLCL, CCPCAM, CCPI, CCPA, CCPLD, Ville de Brest
Calendrier prévisionnel/ Temporalité de l'action	Deux sessions d'ateliers par an
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Améliorer le parcours de santé des personnes en situation de précarité et d'exclusion » Projet départemental 2016-2021, projet emblématique « Accès aux droits et aux politiques publiques » : - Réunir les conditions permettant de faire valoir ses droits, favoriser l'autonomie, la mobilité et l'accessibilité - Améliorer l'information sur les droits et politiques publiques Fiche action 5.1
Financement / moyens	<u>Moyens de l'action</u> Temps de travail animation, coordination, communication. Matériel de prévention Prestations extérieures <u>Financements à mobiliser</u> ARS Co-financements des collectivités à prévoir
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Outils</u> - Compte-rendu des rencontres, carnet de bord, entretiens collectifs <u>Critères/indicateurs</u> - Nombre d'actions mises en œuvre, lieu, type d'action et thématiques - Capacité de l'action à rejoindre le public bénéficiaire : Nombre de participants et caractérisation (sexe, âge, lieu de résidence) - Nombre de partenaires mobilisés et satisfaction - Satisfaction des personnes concernant la participation, l'écoute, les ressources proposées.

ACTION 4.2 : MENER DES ACTIONS COLLECTIVES DE PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE EN DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES

Axe 2	PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	Promouvoir et soutenir le bien-être et la santé des personnes en situation de fragilité
Action	Mener des actions collectives de promotion de la santé et prévention de la perte d'autonomie en direction des personnes âgées
Contexte	Les acteurs, opérateurs de santé qui développent des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie et de promotion de la santé, sont nombreux sur le territoire : Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), MSA, Mutualité Française Bretagne, CARSAT, associations, fondations, offices des retraités, etc. La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, installée dans chaque département, coordonne le financement des actions de prévention collectives destinées aux personnes âgées. Par le biais d'appels à projets, elle finance des actions promouvant un vieillissement actif et favorisant le maintien à domicile, en complément des prestations légales et réglementaires. Des professionnels rencontrés lors de l'élaboration du CLS font état de la difficulté de développer leurs actions financées si elles ne s'inscrivent pas dans des partenariats de proximité. Ils ne disposent pas des informations sur le niveau de couverture du territoire par ces actions. Les CLIC, présents sur l'ensemble du territoire, sont des acteurs clés pour accompagner le développement équilibré de ces actions et mobiliser des ressources complémentaires (communication, accompagnement des personnes, transport, etc.)
Description de l'action	<u>Objectifs :</u> ⇒ Mettre en réseau et développer les partenariats entre les opérateurs d'actions collectives, les professionnels de santé et les élus. ⇒ Coordonner les offres d'actions sur le territoire afin de s'assurer de la couverture. ⇒ Accompagner l'inscription des actions collectives en lien avec d'autres actions de la collectivité (transport, projets autour de l'habitat, accueil enfance jeunesse, centres sociaux, éducation, formation, culture, environnement, etc.). ⇒ Mutualiser les informations et échanger sur les besoins de territoire. ⇒ Échanger sur les pratiques et sur les actualités et les actions et avoir des regards croisés sur les différentes problématiques et modalités d'intervention ⇒ Proposer des modalités conjointes d'évaluation de l'activité et des résultats des actions <u>Modalités :</u> - Mobilisation et accompagnement des CLIC autour de ces objectifs - Mise en place par l'association interrégimes CAP Retraite Bretagne, à laquelle appartient la MSA d'Armorique, d'ateliers du bien vieillir tout public.
Pilote de l'action	CLIC des territoires des Communautés de communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime, du Pays de Landerneau-Daoulas, du Pays d'Iroise, de la Ville de Brest, de la Communauté Lesneven Côte des Légendes MSA d'Armorique
Partenaire(s)	CD, MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'Autonomie), Mutualité Française Bretagne, CARSAT Bretagne, structures associations et fondations porteurs d'actions collectives, services et infrastructures portées par la collectivité
Public(s) visé(s)	Élus, personnes âgées, professionnels du soin, intervenants à domicile, opérateurs de prévention
Territoire(s) concerné(s)	5 territoires : CCPI, CLCL, CCPLD, CCPCAM, Ville de Brest

Calendrier prévisionnel/ Temporalité de l'action	Tout au long de l'année
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Prévenir et accompagner la perte d'autonomie de la personne âgée » Schéma départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des services au Public 4ème Schéma Départemental Personnes Âgées
Financement / moyens	<u>Moyens de l'action</u> Temps de travail technique d'animation, de communication Matériel d'éducation et prévention Frais de réception <u>Financements à mobiliser</u> Conférence des financeurs, Mutualité Française Bretagne, MSA d'Armorique
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Outils</u> - Carnet de bord - Questionnaire d'évaluation - Compte-rendu d'action et de rencontre d'acteurs <u>Critères/indicateurs</u> - Nombre d'actions et couverture du territoire - Nombre et type de partenariats développés - Thématiques d'action - Satisfaction des opérateurs concernant le déploiement des actions - Temps d'échange entre opérateurs - Nombre et type des partenariats développés

ACTION 4.3 : MENER DES ACTIONS COLLECTIVES DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION EN DIRECTION DES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP

Axe 2	PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	Promouvoir et soutenir le bien-être et la santé des personnes en situation de fragilité
Action	Mener des actions collectives de prévention et de promotion de la santé et prévention en direction des personnes en situation d'handicap
Contexte	Avec une espérance de vie qui progresse, les personnes handicapées doivent bénéficier des actions de prévention qui peuvent éviter la dégradation prématurée de leur état de santé. Mais nombreux sont les états qui montrent que les personnes ont un moindre accès à la prévention et aux soins quel que soit le critère utilisé pour définir le handicap : limitations fonctionnelles (moteur, intellectuel, sensoriel), administratif (reconnaissance du handicap). Les professionnels du secteur médico-social rencontrés lors du diagnostic du CLS font état de la faiblesse d'outils et le manque de compétences des professionnels pouvant faire le pont entre le monde du handicap et celui de la santé. Il convient donc de mobiliser, pour la mise en place d'actions de prévention et de promotion de la santé, les acteurs œuvrant auprès des personnes en situation d'handicap (services et établissements des secteurs sanitaires, médico-sociaux, sociaux, éducatifs, associations...).
Description de l'action	1. Recensement des attentes des acteurs concernés 2. Identification des actions de prévention et promotion en santé déjà existantes 3. Formation des intervenants volontaires à l'accompagnement en santé (prévention et accès aux soins) ⇒ Formation de 4 jours ⇒ Alternance d'apports théoriques et pratiques ⇒ Échanges d'expérience ⇒ Mise à disposition de supports pédagogiques (littérature en santé) 4. Accompagnement à l'élaboration d'actions autour du développement des compétences psychosociales et mise en place d'actions sur des thématiques de santé telles que les conduites addictives, la sexualité, l'hygiène, alimentation et exercice physique, santé bucco-dentaire 5. Expérimentation d'initiatives type « prev-coach »
Pilote de l'action	Pays de Brest
Partenaire(s)	IREPS, ANPAA, Association Régionale des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ARESAT), Établissements médico-sociaux. Autres partenariats à envisager : Réseau Soins Dentaires Spécifiques Bretagne, Réseau Breizh Paralysie Cérébrale, CHRU de Brest et Fondation Ildys (consultations dédiées personnes handicapées)
Public(s) visé(s)	Personnes handicapées jeunes et adultes, en institution ou à domicile, entourage (parents,...) et professionnels (de santé, éducateurs,...)
Territoire(s) concerné(s)	Pays de Brest
Calendrier prévisionnel/ Temporalité de l'action	2019-2022
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Apporter à chaque personne en situation de handicap une réponse adaptée » Charte Romain Jacob Schéma départemental en faveur des personnes handicapées 2013 - 2018

Financement / moyens	<u>Moyens de l'action</u> Temps d'animation, communication Prestations extérieures=> formation Matériel de formation, prévention
	<u>Financements à mobiliser</u> ARS droit commun Co-financement des collectivités à prévoir
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	- nombre d'actions et des personnes impliquées - nombre d'établissements impliqués - nombre des personnes formées

Action 4.4 : Mener une action expérimentale autour de la sensibilisation des « accueils de loisirs » à l'accueil des enfants en situation d'handicap

Axe 2	PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	Promouvoir et soutenir le bien-être et la santé des personnes en situation de fragilité
Action	Mener une action expérimentale autour de la sensibilisation des « accueils de loisirs » à l'accueil des enfants en situation d'handicap
Contexte	La convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, précise dans son article 31 que « les enfants doivent pouvoir bénéficier de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles dans des conditions d'égalité ». Enfin, la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que « l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie » Dans le cadre de son projet de territoire 2015-2020 et du schéma d'accueil petite-enfance, enfance et jeunesse, une volonté d'inscrire un objectif visant à l'équité de tous les publics face aux services proposés. Certains publics ont été repérés (mais non exhaustif) : - Les publics en situation de précarité: si le territoire compte des familles en situation de précarité sociale ou financière, favoriser l'accueil des enfants peut participer à leur accompagnement (pour favoriser la socialisation, permettre aux parents de rechercher un emploi, d'accomplir des démarches ou tout simplement d'avoir un peu de temps pour soi). - Les enfants porteurs de handicap(s) : la communauté de communes doit se donner les moyens d'accueillir ces publics sans discrimination. Cela suppose de garantir l'accessibilité des locaux, mais aussi de former les personnels des structures et d'orienter les familles. Lever les inégalités : - En soutenant l'inclusion sociale - En développant la politique d'accompagnement tarifaire. - En formant les personnels pour permettre l'accueil des publics en situation de handicap. Développer une offre adaptée : - En assurant l'accessibilité des locaux
Description de l'action	- Mettre en place des temps de sensibilisation à destination des élus, professionnels et bénévoles sur la thématique du handicap et ainsi rompre les idées reçues. - Mettre en place des temps de formation pour les professionnels du territoire travaillant dans les structures d'accueil - Communiquer auprès des familles du territoire sur l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil type Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) (obligation légale des structures)
Pilote de l'action	Communauté Lesneven Côte des Légendes
Partenaire(s)	CAF, AFR Bretagne, PMI, IREPS, Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)
Public(s) visé(s)	Élus, professionnels, bénévoles, population CLCL
Territoire(s) concerné(s)	CLCL
Calendrier prévisionnel/	2019-2022

Temporalité de l'action	
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Apporter à chaque personne en situation de handicap une réponse adaptée »
Financement / moyens	<u>Moyens de l'action</u> Temps de travail technique, animation, communication et évaluation Prestations extérieures Matériel, création d'outils <u>Financements à mobiliser</u> EPCI
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Outils</u> - Questionnaire, carnet de bord, compte-rendu du groupe de suivi du projet <u>Indicateurs</u> - Nombre de formations et couverture du territoire - Nombre et typologie des participants - Satisfaction des participants et des partenaires - Capacité à mettre en œuvre les enseignements - Impact sur l'accueil

OBJECTIF 5 : RENFORCER LA PROXIMITÉ « ALLER VERS » EN MATIÈRE DE PRÉVENTION

PROBLÉMATIQUE

L'organisation territoriale de l'offre de soins et de prévention, et sa répartition sur le territoire, ont une incidence sur l'accès aux services, notamment dans les territoires ruraux ou les quartiers urbains défavorisés où les publics en difficulté peuvent connaître des difficultés de mobilité.

Par crainte de stigmatisation ou de jugement, ces mêmes populations peuvent se détourner des actions de prévention que leur proposent certaines institutions.

Les expériences d'intervention « hors les murs » (avec ou sans unité mobile) ont démontré leur efficacité pour toucher des personnes qui présentaient des difficultés à se rendre en centre de soins.

Des études montrent que la participation à des démarches de prévention, et notamment aux actions de dépistage, a été importante dans le cadre d'actions « hors les murs », réalisées dans les lieux de vie des publics visés. Les personnes ayant bénéficié d'une telle action expliquent leur participation par un effet d'opportunité, parce que « l'occasion s'est présentée ».

Il peut s'agir également d'actions portées par des professionnels ou par des pairs-relais qui sont, y compris culturellement, en proximité des populations et des lieux de vie. Cette approche peut être particulièrement utile pour les publics dont les conditions de vie ne leur permettent pas de se projeter dans l'avenir et/ou qui refusent le contact avec l'institution (jeunes en errance, migrants, gens de voyage, etc.)

Pour lutter contre les inégalités territoriales de santé et favoriser un égal accès à la santé et à la prévention il est nécessaire d'aller à la rencontre des publics plus éloignés de l'offre de soins et de prévention, les rejoindre là où ils se trouvent, dans leurs lieux de vie et les aider à satisfaire leurs besoins.

CONSTATS PARTAGÉS

- Un manque de ressources sur une partie du territoire, car ressenties comme concentrées sur Brest et sa métropole
- Des difficultés d'accessibilité aux ressources santé liées à des questions de mobilité intra et extra-EPCI : difficultés de certains publics à se déplacer (notamment personnes en situation de précarité, jeunes, personnes âgées isolées) ; se déplacer demande de moyens et une organisation (par exemple, un mode de garde des enfants pour une famille monoparentale,...)
- Modalités existantes aujourd'hui (par exemple, permanences) ne répondant pas à l'ensemble des besoins. Nécessité d'offrir plusieurs réponses complémentaires assurant la continuité de services.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- Favoriser l'accès aux droits, aux soins et à la prévention des publics présentant des difficultés en lien avec la mobilité
- Identifier les difficultés existantes sur le territoire
- Identifier les bonnes pratiques
- Construire des réponses adaptées et complémentaires à celles existantes

ACTION 5.1 : METTRE EN PLACE UN GROUPE DE TRAVAIL « MOBILITÉ DES PERSONNES ET DES RESSOURCES DE SANTÉ-PRÉVENTION »

Axe 2	PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	Renforcer la proximité « aller vers » en matière de prévention
Action	Mettre en place un groupe de travail « mobilité des personnes et des ressources de santé-prévention » (« aller vers en santé »)
Contexte	L'éloignement des ressources de santé et les difficultés liées à la mobilité pour raisons financières, à une méconnaissance des services proposés et aux représentations est un facteur d'inégalité face à la santé. Concentration des ressources et structures sur les centralités.
Description de l'action	<u>Objectif</u> ⇒ Favoriser les interventions extérieures, « hors les murs » pour aller à la rencontre des populations qui ont peu ou pas accès à la prévention pour des raisons diverses (éloignement géographique, méconnaissance des services, représentations négatives envers les services de prévention, peur des jugements...) <u>Modalités</u> Création d'un groupe de travail spécifique multi-partenarial avec acteurs des EPCI, de la mobilité et de la promotion de la santé: - Recensement et analyse d'initiatives de mobilité des services en prévention. - Identification des besoins. - Définition des différentes modalités d'interventions - Rédaction de projet - Mise en place d'expérimentations accompagnées d'évaluations Ce groupe pourra être porteur (sous réserve de financements) de la création d'un lieu ressource itinérant et multi partenarial intégrant : - une offre de base de services de prévention de base notamment en direction des jeunes (dépistage, pilule du lendemain, test de grossesse, seringues, etc.) - actions collectives de prévention et de promotion de la santé - support d'actions de dépistage bucco-dentaire, auditif, etc. - entretiens de pré-bilans de santé - présence et lien vers des structures (centre de planification, maison des adolescents, point info jeunesse, mission locale, etc.) - lieu d'écoute - information et accompagnement vers l'ouverture des droits
Pilote de l'action	Pôle métropolitain du Pays de Brest Communauté de communes du Pays des Abers Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas
Partenaire(s)	IREPS, ANPAA, PAEJ Région Bretagne Conseil départemental Professionnels, associations du territoire, mission locale du Pays de Brest, Point Santé, CHRU de Brest (Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), Équipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP))
Public(s) visé(s)	Population habitant en milieu rural, notamment jeunes
Territoire(s) concerné(s)	Pays de Brest Expérimentation unité mobile sur 2 territoires : CCPLD et CCPA
Calendrier prévisionnel/ Temporalité de l'action	Démarrage du groupe de travail en septembre 2019

Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 PRAPS Chantier « Structurer une offre spécialisée au service des personnes les plus démunies » Schéma départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des services au Public
Financement / moyens	<u>Moyens de l'action</u> Temps de travail documentation, animation de groupes et communication et recherche de partenariats Unité mobile Matériel de prévention <u>Financements à mobiliser</u> En fonction de la construction du projet. État, collectivités, fondations ARS, Région Bretagne et EPCI (mission d'ingénierie)
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Outils</u> - Compte-rendu des groupes de travail, cahier de bord CLS <u>Critères/Indicateurs</u> - Nombre de partenaires mobilisés et temps de rencontre - Élaboration de recommandations, d'outils et propositions d'actions - Mise en place des actions issues des recommandations - Nombre et type d'action mises en place - Nombre et groupe d'appartenance des personnes touchées par les actions - Nombre de partenaires mobilisés - Pertinence des actions mises en œuvre - Satisfaction des participants

OBJECTIF 6 : SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC AUX PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE POUR LA SANTÉ

PROBLÉMATIQUE

Tabac et alcool, alimentation, maladies infectieuses, dépistages et vaccinations, petite enfance ou grand froid, prévention solaire... Les campagnes et actions de prévention dans le cadre de forums, manifestations ou encore des campagnes dans les mass-médias destinés au grand public font partie des stratégies d'éducation pour la santé.

Elles peuvent répondre à différents objectifs :

Au niveau individuel ces actions permettent d'apporter des informations scientifiquement validées sur une problématique de santé et de faire connaître les ressources existantes pour accompagner les personnes. Leur organisation et finalité ne permettent pas d'accompagner les personnes vers le changement de comportement mais peuvent contribuer à renforcer ou à provoquer ce changement. Elles sont ainsi complémentaires aux actions qui adoptent des stratégies adaptées à un public déterminé et qui proposent un accompagnement dans la durée.

Au niveau collectif, elles permettent d'inscrire dans l'agenda local les problématiques de santé, se faire relais des campagnes nationales. Elles représentent également un temps de rencontre entre professionnels contribuant ainsi à renforcer l'interconnaissance.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- ⇒ Mobiliser les acteurs des territoires sur les priorités nationales de prévention et de promotion de la santé et favoriser leur mise en œuvre.
- ⇒ Diffuser auprès du grand public des informations sur les facteurs de risque pour la santé et sur les ressources existantes au niveau local
- ⇒ Relayer les campagnes nationales et locales de prévention : dépistages, vaccinations, moi(s) sans tabac
- ⇒ Renforcer l'interconnaissance et la mutualisation entre acteurs du soin et de la prévention
- ⇒ Faire connaître à la population les engagements de la collectivité en matière de santé

ACTION 6.1 : DÉVELOPPER DES TEMPS FORTS AUTOUR DE LA SANTÉ : QUINZAINE SANTÉ EN IROISE, PRESQU'ÎLE DE CROZON-AULNE MARITIME, LES LUNDIS DE LA SANTÉ

Axe 2	PROMOTION DE LA SANTÉ
Objectif	Sensibiliser le grand public aux principaux facteurs de risque pour la santé
Action	Développer des temps forts autour de la santé : Quinzaine santé en Iroise, Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime, les lundis de la santé
Contexte	<u>Dans la communauté de communes du Pays d'Iroise</u> La CCPI se mobilise depuis quelques années dans l'organisation d'actions de prévention en santé pour personnes en situation de perte d'autonomie ou de handicap. Année 2019, première année d'organisation d'actions de prévention en santé sur une durée de quinze jours, sur l'ensemble du territoire en direction du grand public (enfants – familles – personnes âgées / handicapées, en situation de fragilité...). Ce temps fort permet de mieux communiquer sur la prévention santé, favoriser le lien social et intergénérationnel, cadre de vie et habitat. <u>Dans la communauté de communes de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime</u> Depuis 2017, les communautés de communes de la Presqu'île de Crozon et de l'Aulne Maritime ont fusionné créant la CCPCAM. La mobilisation des acteurs en matière de santé diffère d'un territoire à l'autre. L'organisation d'un temps forts permettrait de communiquer autour de l'engagement de la collectivité pour la santé de la population à travers le CLS et de favoriser la rencontre des acteurs de santé et la mutualisation d'expériences menées de les parties est et ouest du territoire. <u>Sur la ville de Brest</u> Une des actions phare est l'organisation des conférences « les lundis de la santé », en partenariat avec le CHRU de Brest et la faculté de médecine qui permettent, au-delà d'apporter des connaissances sur des pathologies courantes, de faire connaître les acteurs et les ressources existantes. Aujourd'hui, le service promotion santé de la ville de Brest et ses partenaires souhaitent d'une part, orienter le contenu des conférences vers des thématiques plus en lien avec la prévention, et d'autre part, diffuser leur contenu sur l'ensemble du Pays de Brest.
Description de l'action	Développement d'un programme d'actions, avec une articulation cohérente et complémentaire, abordant les questions de santé, selon des thèmes particuliers (nutrition, tabac, cancers...). Ces thèmes seront adaptés aux différentes catégories de population : jeunes, familles, femmes enceintes, personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en situation de précarité...) et dans différents lieux de vie (écoles, communes, marchés...). Relais des campagnes régionales et nationales de prévention : cancers, VIH-sida, Alzheimer, Diabète, moi(s) sans tabac... Organisation des « Café santé » en direction du grand public... <u>Sur la ville de Brest</u> Conférences mensuelles sur des problématiques de santé identifiées par le corps médical, les habitants et différents organismes et structures qui participent au comité de programmation. Les thématiques retenues recoupent tous les programmes de santé publique. <u>Sur le Pays de Brest</u> Conférences grand public sur des thèmes de santé identifiés avec les bénéficiaires
Pilote de l'action	Communauté de communes du Pays d'Iroise Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime Ville de Brest – Service Promotion de la Santé

Partenaire(s)	IREPS, ARS, CD29, professionnels de santé, CHRU, associations d'usagers, fondations, Mutualité Française Bretagne, ANPAA, Association pour le DÉpistage des Cancers (ADEC) Le réseau d'acteurs du service promotion de la Ville de Brest Réseaux d'acteurs Pays d'Iroise, association des médecins du secteur
Public(s) visé(s)	Tout public
Territoire(s) concerné(s)	3 territoires : CCPI, CCPCAM, Ville de Brest.
Calendrier prévisionnel/ Temporalité de l'action	CCPI : 2019 CCPCAM : durée et régularité à définir avec les acteurs. Lundis de la santé : Une conférence par mois
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Lutter contre les inégalités de santé en agissant sur les déterminants et en développant la promotion de la santé » Action 1.1 Action 1.3 Action 2.1 Action 2.2
Financement / moyens	<u>Moyens de l'action</u> Temps de travail programmation, animation et communication. Matériel de prévention et de sensibilisation. Location d'expositions Frais de communication. Frais de réception. <u>Financements à mobiliser</u> Co-financement EPCI + appel à projet à identifier
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Outils</u> - Carnet de bord, questionnaire <u>Critères/indicateurs</u> - Nombre d'actions, nombre de personnes touchées par les actions - Couverture du territoire (nombre de communes impliquées, origine des personnes touchées par les différentes actions) - Adhésion des professionnels au projet (rapport nombre participants/nombre total des professionnels invités) - Satisfaction des habitants, partenaires, professionnels (nombre de personnes exprimant leur satisfaction) - Participation des partenaires /professionnels aux échanges (nature des échanges, propositions d'amélioration émises, etc.).

ACTION 6.2 : COORDONNER DES ÉVÉNEMENTS DANS LE CADRE DES SEMAINES D'INFORMATION SUR LA SANTÉ MENTALE

Axe 2	PROMOTION DE LA SANTÉ
Objectif	Sensibiliser le grand public aux principaux facteurs de risque pour la santé
Action	Coordonner des événements dans le cadre des Semaines d'information sur la santé mentale
Contexte	La sensibilisation de la population et des professionnels à la santé mentale se décline sous trois formes : mise en place de campagnes d'information à destination du grand public autour de la santé mentale, mise en place de demi-journées à destination des professionnels, bénévoles et habitants, coordination des Semaines d'Informations sur la Santé Mentale (SISM). L'information et la sensibilisation sont nécessaires pour une meilleure prise en compte de la santé mentale. Dans de nombreuses situations, les personnes atteintes d'une maladie mentale refusent d'admettre qu'elles sont malades ou bien de demander de l'aide à cause des préjugés entretenus. Sur les quartiers brestois, les professionnels de proximité font part de leurs questionnements sur la maladie mentale : Quelle première réponse donner aux personnes en difficultés ? Quelles sont les ressources existantes ? Cette action permet également l'articulation entre le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) et la Politique de la Ville déclinée sur les quartiers prioritaires brestois (rapprochement recommandé par la Direction Générale de la Santé suite au vote de la loi de modernisation de notre système de santé en janvier 2016).
Description de l'action	<u>Objectifs :</u> ⇒ Informer le grand public sur la notion de santé mentale ⇒ Déstigmatiser la maladie mentale. ⇒ Proposer des actions de sensibilisation de proximité aux acteurs locaux, professionnels et bénévoles <u>Modalités d'action :</u> - Groupe de travail SISM - Rencontre acteurs (quartiers politiques de la ville) - Temps forts thématiques La promotion de la santé mentale et la prévention primaire seront principalement développées dans cet axe de travail, « sensibilisation de la population et des professionnels à la maladie mentale ». Une attention particulière sera apportée pour aborder la santé mentale sous l'angle du bien-être (et pas uniquement sous l'angle de la maladie).
Pilote de l'action	Ville de Brest – Service Promotion de la Santé Communauté Lesneven Côte des Légendes
Partenaire(s)	Pour Brest : les partenaires du CLSM, les structures intervenant sur les quartiers de la politique de la ville. Pour CLCL : Centre Hospitalier des Pays de Morlaix, structures locales
Public(s) visé(s)	Tout public : usagers, familles et entourages, bénévoles, partenaires, professionnels, grand public
Territoire(s) concerné(s)	2 territoires : Ville de Brest et ses alentours, CLCL
Calendrier prévisionnel/ Temporalité de l'action	Une édition chaque année, sur deux semaines

Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Lutter contre les inégalités de santé en agissant sur les déterminants et en développant la promotion de la santé » Schéma départemental des services aux familles du Finistère Schéma enfance, famille, jeunesse 2017-2020
Financement / moyens	<u>Moyens de l'action</u> Temps de coordination, animation, communication Matériel de prévention et de communication Frais de réception <u>Financements à mobiliser</u> ARS, EPCI
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	- Nombre d'habitants participant aux actions proposées - Nombre de participants aux journées de sensibilisation / déstigmatisation + évaluation - Fiche bilan établie par le service Promotion de la Santé

ACTION 6.3 : MENER DES ACTIONS DE PRÉVENTION EN MILIEU FESTIF

Axe 1	PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	Sensibiliser le grand public aux principaux facteurs de risque pour la santé
Action	Mener des actions de prévention en milieu festif
Contexte	Le Pays de Brest est riche en événements culturels et festifs de plus ou moins grande envergure. Où qu'ils aient lieu, ils sont fréquentés par l'ensemble de la population résidant sur l'ensemble du pays et par les touristes lors des périodes estivales. La fête est un moment qui peut favoriser la prise de risques, notamment les consommations excessives d'alcool ou autres drogues. D'autres risques, comme l'exposition au bruit, peuvent aussi être présents. Depuis plusieurs années, le Service promotion de la Santé de la ville de Brest met en place lors des manifestations festives (jeudis du port, fête de la musique, soirée du bac, festival Astropolis) un dispositif de prévention et de réduction des risques, liés notamment à la surconsommation d'alcool. Ce dispositif est au service des habitants, avec une attention particulière sur les jeunes, pour leur permettre de vivre la fête « jusqu'au bout », tout en les accompagnant vers des consommations responsables, pour soi et les autres. L'expérience menée par la Ville de Brest est intéressante à partager avec les autres territoires du Pays de Brest pour la mise en œuvre d'actions de réduction des risques.
Description de l'action	<u>Sur la Ville de Brest :</u> Huit vacataires, formés en amont au discours de la prévention, échangent avec le public, soit sur un espace de prévention fixe, soit en déambulation, en allant directement à la rencontre du public sur le périmètre de la fête. Dans cet objectif de réduction des risques, l'espace de prévention met gratuitement à disposition du public de la documentation, et du matériel de prévention : éthylotests, préservatifs masculins et féminins, bouchons d'oreilles, bouteilles d'eau... Au vu du changement du public depuis plusieurs années (public plus familial et changement des pratiques de consommation sur place) le stand de prévention santé évolue en fonction des attentes et du comportement du public. Depuis 2018, l'accent est par exemple mis sur la prévention des risques auditifs des plus jeunes. - Recrutement et formation d'animateurs à la réduction des risques - Participation aux réunions de coordination des dispositifs pour les manifestations festives - Gestion et encadrement des équipes, préparation du matériel - Animation / coordination du dispositif lors de l'évènementiel : gestion des stands de prévention fixe et de la déambulation <u>Pour les autres EPCI</u> Un premier recensement des actions mises en œuvre par les structures organisatrices est à effectuer. Une réflexion sur les actions complémentaires et la recherche de partenariats pour la mise en œuvre sera effectuée. Des formations et des diffusions de bonnes pratiques seront menées. Les réseaux de santé auprès des jeunes et au sein des CISPD seront mobilisés.
Pilote de l'action	Ville de Brest – Service Promotion de la Santé Communauté Lesneven Côte des Légendes Communauté de communes du Pays d'Iroise Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas

Partenaire(s)	Opérateurs prévention, collectif Orange Bleue Services des collectivités Service tourisme, communes organisatrices
Public(s) visé(s)	Tout public, avec une attention particulière vers les enfants, les adolescents et les jeunes adultes. Les animateurs vacataires (volet formation et animation Réduction des Risques).
Territoire(s) concerné(s)	5 territoires : Ville de Brest et ses alentours, CLCL, CCPCAM, CCPLD, CCPI
Calendrier prévisionnel/ Temporalité de l'action	De juin à août chaque année
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Agir en faveur de la santé périnatale, des enfants, des adolescents et des jeunes adultes »
Financement / moyens	<u>Moyens de l'action</u> Temps d'animation Moyens logistiques : stand, Documentation et matériel de prévention <u>Financements à mobiliser</u> ARS (via les CPOM des associations partenaires de l'action), EPCI, Région Bretagne (financement indirect : mobilisation des structures d'appui régionales soutenues par la Région)
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Outils</u> - Compte-rendu=>Retours des vacataires suite à leurs observations de terrain - Carnet de bord <u>Indicateurs</u> - Nombre de documents distribués - Nombre de bouteilles d'eau distribuées - Nombre de matériels distribués (préservatifs féminins et masculins, bouchons d'oreilles, prêts de casques auditifs, réglettes d'alcoolémie, éthylotests chimiques et embouts pour éthylotests électroniques) - Nombre de personnes accueillies aux espaces de prévention

ACTION 6.4 : ANIMER LE COLLECTIF SIDA DE BREST ET FACILITER L'ACCÈS AU DÉPISTAGE VIH

Axe 2	PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	Sensibiliser le grand public aux principaux facteurs de risque pour la santé
Action	Animer le Collectif Sida de Brest et faciliter l'accès au dépistage VIH
Contexte	La Stratégie Nationale de Santé Sexuelle (SNSS) définie en 2017 est la référence pour le développement des actions sur la région La Santé Sexuelle est une thématique sur laquelle l'ARS s'investit depuis plusieurs années, en lien avec d'autres partenaires institutionnels. Dans son rôle de déploiement des stratégies nationales, l'ARS a décliné, au niveau régional, la SNSS sortie en mars 2017. Déclinée en région Bretagne sous le terme Plan régional « Vie Affective et Sexuelle » (VAS), il s'inscrit dans le PRS 2018-2022 de l'ARS Bretagne qui a souhaité que cette thématique soit abordée de manière transversale. Ainsi, la thématique VAS n'apparaît pas en tant que telle mais est intégrée dans les 21 thèmes prioritaires retenues dans le PRS. Sur le territoire de Brest, des acteurs travaillent sur les questions de prévention liées au Sida et aux Infections Sexuellement Transmissibles (IST). À l'initiative de la Ville de Brest et de ces acteurs locaux, un collectif informel s'est constitué en 1996 « Collectif Sida ». Ce collectif est coordonné et animé par la Ville de Brest. Les partenaires institutionnels et associatifs du collectif sida : Le Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) du CHRU, le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) de l'UBO, l'IFSI du CHRU, la CPAM, l'association AIDES, l'association Divers Genres
Description de l'action	<u>Objectifs de l'action</u> ⇒ Mener collectivement tout au long de l'année des actions de prévention et d'information en lien avec le Sida et les IST ⇒ Accompagner et fédérer les acteurs du territoire ⇒ Faciliter la mise en œuvre d'actions collectives sur Brest en matière de sida et d'IST ⇒ Faciliter l'accès au dépistage du public (population générale et actions spécifiques à destination des publics particulièrement vulnérables) <u>Modalités d'action</u> - Rencontres de travail régulières avec les différents acteurs du collectif - Organisation d'actions de prévention - Relais en local de la journée mondiale de lutte contre le sida - Mise en place de temps de formation - Camion de dépistage itinérant se déplaçant au centre-ville de Brest lors de journées balisées - Lors de la journée mondiale de lutte contre le sida (le 1er décembre de chaque année) un village associatif, porté par le collectif sida, accompagne les actions de dépistage
Pilote de l'action	Ville de Brest – Service promotion de la santé
Partenaire(s)	Des partenaires institutionnels et associatifs (entrée et sortie permanente possible ; pas de formalisation des partenariats)
Public(s) visé(s)	Population générale Public cible en fonction des projets (migrants, jeunes en insertion, etc.)

Territoire(s) concerné(s)	Ville de Brest
Calendrier prévisionnel/ Temporalité de l'action	Tout au long de l'année avec un temps fort autour de la journée mondiale de lutte contre le sida chaque 1er décembre
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Lutter contre les inégalités de santé en agissant sur les déterminants et en développant la promotion de la santé »
Financement / moyens	<u>Moyens de l'action</u>
	<u>Financements à mobiliser</u> ARS Co-financement des collectivités à prévoir
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Outils</u> - Carnet de bord
	<u>Indicateurs</u> - Nombre de réunions organisées - Mobilisation des acteurs lors des temps de rencontres, des actions - Nombre de dépistages réalisés lors des temps forts

ACTION 6.5 : SENSIBILISER AUX GESTES DE 1ER SECOURS

Axe 2	PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	Sensibiliser le grand public aux principaux facteurs de risque pour la santé
Action	Sensibiliser aux gestes de 1 ^{er} secours (usage des défibrillateurs)
Contexte	L'arrêt cardiaque inopiné, ou mort subite de l'adulte, cause chaque année 40.000 décès par an en France. Le taux de formation des citoyens est aujourd'hui insuffisant. Des défibrillateurs installés mais le grand public fait preuve de réticences quant à leur utilisation sans formation préalable. Des défibrillateurs sont installés sur Brest mais les organismes de premiers secours ne sont pas systématiquement tenus informés de la localisation (pour ceux installés par des propriétaires privés). En effet les propriétaires de défibrillateurs n'ont pas d'obligation de déclaration. La maintenance des appareils privés n'est pas toujours assurée.
Description de l'action	<u>Objectifs :</u> ⇒ Sensibiliser les Brestois aux gestes de premiers secours (notamment reconnaître l'arrêt cardiaque, donner l'alerte, masser, défibriller). ⇒ Coordonner la mise en place d'un parc de défibrillateurs cohérent. ⇒ Accompagner la maintenance du parc brestois. <u>Modalités d'action</u> - État des lieux 2 fois par an. - Séances de sensibilisation du public. - Communication. - Participation à des événements (Journée des 1ers secours, journée du cœur, parcours du cœur, vendredi du sport, ...). - Intégrée dans la quinzaine « santé en Pays d'Iroise »
Pilote de l'action	Communauté de communes du Pays d'Iroise Ville de Brest- Service promotion de la santé
Partenaire(s)	Organisme de secours : Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU), Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU), Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), Croix Rouge... Structures et équipements de quartiers, les écoles. Le réseau sanitaire de la ville
Public(s) visé(s)	Tout public. Structures de quartiers et structures privées. Partenaires
Territoire(s) concerné(s)	2 territoires : Ville de Brest, CCPI
Calendrier prévisionnel/ Temporalité de l'action	Annuelle 2019 à 2024 (périodicité à définir pour Iroise)
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Lutter contre les inégalités de santé en agissant sur les déterminants et en développant la promotion de la santé »
Financement / moyens	<u>Moyens de l'action</u> <u>Financements à mobiliser</u> EPCI

Dispositif de suivi:
- Outils
- Indicateurs de suivi

- Nombre de Personnes sensibilisées.
- Éventuellement statistiques du CHRU concernant le taux de survie suite à un arrêt cardiaque.
- Maillage de la ville en Défibrillateur Automatique Externe (DAE)

ACTION 6.6 : INSCRIRE LE SITE « SANTÉ VOUS BIEN À BREST » DANS UNE DÉMARCHE PLUS PARTICIPATIVE

Axe 2	PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	Sensibiliser le grand public aux principaux facteurs de risque pour la santé
Action	Inscrire le site « Santé vous bien à Brest » dans une démarche plus participative
Contexte	Un site participatif a été créé en 2015 par le service promotion de la santé. - Initié par la ville de Brest, « sante-brest » met en réseau et relie au web les acteurs autour de la prévention et de la promotion de la santé. Le site se situe dans la continuité du travail de partenariat entre les acteurs de quartier et les professionnels de santé qui existe depuis plusieurs années sur Brest. - La vocation de ce site est d'être un outil de connaissance réciproque et de mutualisation, mis à disposition des acteurs du territoire. - Ce site vise donc avant tout à valoriser et fédérer le réseau local en action. La ville de Brest souhaite orienter ses actions vers une démarche plus participative
Description de l'action	- Informer et communiquer sur toutes les actions en lien avec la santé, proposées sur le territoire - Communication sur l'existence du site : www.sante-brest.net - Accompagner les acteurs du territoire dans l'aide à la rédaction d'articles sur le site en proposant des sessions de formations - Contribution à la mise en ligne d'articles
Pilote de l'action	Ville de Brest – Service promotion de la santé
Partenaire(s)	Tous les acteurs brestois : professionnels de santé, acteurs de quartier
Public(s) visé(s)	Habitants et acteurs en santé (professionnels, bénévoles, institution, structures de quartier...)
Territoire(s) concerné(s)	Ville de Brest
Calendrier prévisionnel/ Temporalité de l'action	Annuel
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Lutter contre les inégalités de santé en agissant sur les déterminants et en développant la promotion de la santé »
Financement / moyens	<u>Moyens de l'action</u> <u>Financements à mobiliser</u> EPCI
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Outils</u> - Carnet de bord <u>Indicateurs</u> - Nombre d'articles rédigés - Nombre de visites du site

OBJECTIF 7 : MOBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA SANTÉ DANS LE PAYS DE BREST

PROBLÉMATIQUE

En 1994, lors de la Conférence d'Helsinki, l'OMS définit le concept de santé environnementale comme l'ensemble « d'aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures ».

La qualité de notre environnement est l'un des principaux déterminants de l'état de santé des populations. La qualité de l'air, de l'eau, du sol, des aliments, le niveau de radioactivité, du bruit sont autant des facteurs déterminés par l'action de l'homme qui vont influencer la survenue de nombreuses maladies. Selon l'OMS, l'environnement serait responsable d'environ 14% des pathologies des pays développés

L'impact de ces facteurs sur la santé n'est pas le même pour tous les individus. En effet, à côté des inégalités sociales et territoriales, les inégalités environnementales vont contribuer à l'existence des disparités en matière de santé.

« En matière d'environnement, deux mécanismes se conjuguent pour contribuer à ces inégalités :

- des différences d'exposition : certains territoires ou certaines populations sont plus exposés que d'autres aux facteurs environnementaux (ex : territoires à risque radon, exposition accrue des enfants en termes de physiologie et de comportements)
- des différences de vulnérabilité des populations : à conditions d'exposition équivalentes, les effets sur la santé sont plus importants chez certaines populations, en fonction de leur âge (enfants et personnes âgées), de leur état de santé (personnes atteintes de maladies chroniques), ou de leur statut social. »

(extrait PRS Bretagne 2018-2022)

Aujourd'hui, l'impact que la dégradation de l'environnement peut avoir sur la santé reste une des préoccupations majeures des acteurs de santé publique et de la société civile. L'enjeu majeur, au regard des générations actuelles et futures, est de mettre en œuvre des mesures de prévention visant à réduire l'exposition aux risques environnementaux.

« Il convient donc de mobiliser l'ensemble des politiques publiques (énergie, aménagement, urbanisme, transports, industrie, recherche, agriculture, environnement, éducation, consommation, alimentation, etc.). La prise de conscience individuelle et collective du lien entre environnement et santé doit également concerner tous les acteurs (associations, entreprises, salariés, usagers, collectivités...) à tous les niveaux territoriaux (européen, national, régional, local). L'éducation à l'environnement et au développement durable joue un rôle majeur dans cette prise de conscience, en intervenant dès le plus jeune âge. »

(extrait PRSE 2017-2021)

La loi prévoit l'élaboration de programmes nationaux et régionaux de santé environnement. L'article L. 1311-7 du code de la santé publique précise ainsi : « Le plan national de prévention des risques pour la santé liés à l'environnement est décliné au niveau régional sous forme de plans régionaux « santé environnement ». Ces programmes sont à développer à partir des enjeux nationaux prioritaires tout en cherchant à répondre aux spécificités territoriales. Les démarches engagées dans le cadre du contrat local de santé participent à la concrétisation d'un partenariat local autour des enjeux environnementaux.

CONSTATS PARTAGÉS

- Le baromètre santé environnement révèle un niveau de sensibilité constant des Bretons vis-à-vis des questions d'environnement : 7 Bretons sur 10 se disent sensibles ou très sensibles. Cette sensibilité élevée s'accompagne d'une demande non satisfaite en termes d'information sur les effets de l'environnement sur la santé (source PRSE 2017-2021).
- Le pays de Brest apparaît en situation défavorable par rapport à la moyenne française sur une sélection d'indicateurs de santé retenus dans l'état des lieux du PRSE. Des indicateurs qui font référence à des pathologies comment étant liées à l'environnement, à des degrés divers : cancers, maladies de l'appareil circulatoire, respiratoire, etc.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- ⇒ Améliorer la prise en compte de la santé environnementale dans les politiques territoriales en développant une culture commune dans le domaine de la santé environnementale
- ⇒ Permettre aux habitants et aux décideurs du territoire de faire des choix environnementaux favorables à la santé
- ⇒ Mobiliser les acteurs du pays de Brest (professionnels, élus des collectivités, population) dans l'élaboration d'un diagnostic des priorités et un ensemble cohérent d'actions y répondant.

ACTION 7.1 : ÉLABORER UN DIAGNOSTIC ET UN PLAN D' ACTIONS SANTÉ ENVIRONNEMENT

Axe 2	PROMOTION DE LA SANTÉ
Objectif	Mobiliser les acteurs du territoire pour le développement d'un environnement favorable à la santé dans le Pays de Brest
Action	Élaborer un diagnostic et un plan d'actions santé environnement
Contexte	L'intégration des enjeux de santé environnement aux CLS font partie des orientations nationales du Plan National Santé Environnement (PNSE) et du PRSE concernant la réponse aux spécificités territoriales et à la création des partenariats avec les acteurs locaux. Lors de l'élaboration du diagnostic du CLS du Pays de Brest et en raison de l'étendue du territoire, il a été décidé par son comité de pilotage et validé par l'ARS de reporter l'élaboration du diagnostic santé environnement et l'élaboration d'actions s'y inscrivant lors de la mise en œuvre du contrat.
Description de l'action	1. Création d'une équipe projet : ARS, Pôle métropolitain du Pays de Brest, EPCI, ORSB, CR, Conseil de développement, IREPS, acteurs locaux, Pôle Aménagement et Territoire (PAT) de Brest de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Finistère 2. Définition d'un cahier de charges précisant les contours du diagnostic. : - Analyse quantitative : repérage des indicateurs pertinents pour le territoire à partir du guide méthodologique de l'ORSB - Analyse qualitative : repérage d'acteurs et des actions menées sur le territoire en matière de santé environnement ; perception des enjeux par les acteurs / la population, - Mise en lien avec programmes et dynamiques existantes : PCAET, mission mobilité, SCOT, PLUi - Définir/identifier la méthode de collecte des données : observatoire, enquêtes, entretiens individuels, focus-group. - Analyse et partage des données. 3. Réalisation du diagnostic 4. Partage avec les acteurs locaux : ateliers par EPCI associant professionnels, élus et population. 5. Définition d'un plan d'actions / Élaboration d'un tableau de bord pour le Pays de Brest.
Pilote de l'action	Pôle métropolitain du Pays de Brest et ARS
Partenaire(s)	EPCI, Région Bretagne
Public(s) visé(s)	Élus, professionnels de santé, professionnels de l'environnement, population générale.
Territoire(s) concerné(s)	Pays de Brest
Calendrier prévisionnel/ Temporalité de l'action	Deuxième semestre 2019, premier semestre 2020
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRSE 2017-2021 Objectif 1 « observer, améliorer les connaissances, s'approprier les données pour agir de manière adaptée aux réalités des publics et des territoires bretons »

Financement / moyens	<u>Moyens de l'action</u> Animation, rédaction du diagnostic, rédaction du plan d'actions et du tableau de bord, communication (Pays de Brest) Participation aux réunions équipe projet (membres de l'équipe projet) Fourniture des données (structures détenant les données) Participation aux réunions de restitution aux EPCI (Pays de Brest et éventuellement des membres de l'équipe projet) Contribution ORSB à définir <u>Financements à mobiliser</u> ARS, Région Bretagne et EPCI
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Outils :</u> - Carnet de bord du CLS, compte-rendu des rencontres, questionnaire évaluation utilisé lors du diagnostic du CLS <u>Évaluation :</u> - Production effective des livrables : rapport de diagnostic, tableau de bord du Pays, plan d'actions - Évaluation qualitative de la dynamique partenariale générée (critères : couverture et participation territoriale, adhésion des acteurs mobilisés au diagnostic et plan d'action, satisfaction des acteurs et partenaires impliqués, développement des partenariats)

AXE 3 : POPULATIONS VULNÉRABLES ET LEURS AIDANTS

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS ET ACTIONS DE L'AXE 3

Objectif 1 : Améliorer l'accompagnement en santé et l'accès aux droits des personnes en situation de précarité

Action 1.1	Mieux faire connaître l'impact de la précarité sur la santé et les modalités d'accompagnement vers la santé (professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et social)
Action 1.2	Sensibiliser les professionnels et bénévoles en charge de l'accueil aux problématiques de santé des personnes en situation de précarité
Action 1.3	Faciliter l'accès aux droits en santé et l'accompagnement aux bilans et ressources en santé
Action 1.4	Animer le Réseau Isolement Précarité (Réso) de la Ville de Brest (thématiques accès aux soins et prévention des conduites à risques)
Action 1.5	Améliorer le parcours des personnes non francophones, notamment par l'intermédiaire d'un guide

Objectif 2 : Impliquer les acteurs du territoire dans la mise en œuvre d'actions coordonnées favorisant l'amélioration de la santé mentale de la population

Action 2.1	Déployer des Conseils Locaux de Santé Mentale sur le territoire (étude sur les différentes modalités et conditions de mise en œuvre)
Action 2.2	Organiser des temps d'échange à destination des élus sur le rôle que ces derniers peuvent jouer autour des problématiques liées à la santé mentale, l'isolement, la précarité (addictions, tentatives de suicide, soins psychiatriques sans consentement, etc.)
Action 2.3	Mieux faire connaître les acteurs et les ressources du territoire en matière de repérage de la souffrance psychique et de la crise suicidaire
Action 2.4	Développer les partenariats dans le cadre du Conseil Local de Santé Mentale de la Ville de Brest
Action 2.5	Développer la formation universitaire « correspondants de structures »
Action 2.6	Mieux comprendre et accompagner la souffrance psychique des usagers (milieu du travail, adolescents et personnes âgées)

Objectif 3 : Mobiliser les territoires dans l'accompagnement du vieillissement de la population

Action 3.1	Favoriser l'interconnaissance des acteurs et des dispositifs autour de la personne âgée
Action 3.2	Soutenir et développer les initiatives et ressources en direction des aidants
Action 3.3	Mener une étude de faisabilité pour l'émergence d'une solution d'accompagnement des aidants
Action 3.4	Mettre en place un projet mutualisé des EHPAD du territoire permettant d'affirmer leur rôle en tant qu'acteur de santé du territoire dans l'accompagnement des personnes âgées
Action 3.5	Accompagner l'entrée en EHPAD

OBJECTIF 1 : AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT EN SANTÉ ET L'ACCÈS AUX DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

PROBLÉMATIQUE

La santé des personnes en situation de précarité est plus dégradée que celle de la population générale. S'il n'existe pas de maladie spécifique à la précarité, il y a bien en revanche une accentuation des pathologies. Cette fragilité porte également sur l'état psychologique de ces personnes qui sont plus sujettes que l'ensemble de la population à des angoisses et troubles psychosomatiques. Cela s'explique pour partie par certains facteurs de risque (alcool, tabac, etc.) induits par des comportements individuels.

D'autres facteurs y contribuent également : les déterminants sociaux de la santé qui renvoient aux conditions matérielles (logement, qualité du quartier, aliments sains, environnement physique du travail, risques environnementaux...) et aux facteurs psycho-sociaux (stress induit par les conditions de vie et de travail...). L'accès à la prévention et aux soins peut également être limité par le comportement des personnes elles-mêmes (consultations tardives, renoncement aux soins, non recours...) et par l'organisation du système de santé (accès aux consultations, représentations professionnelles...).

Les personnes les plus démunies rencontrent des difficultés d'accès aux soins de plusieurs ordres : économique, social, environnemental, géographique... Elles sont parfois en difficulté face à la complexité administrative, et sont dans certains cas confrontées à des situations de refus de soins. Ces situations sont une des explications du renoncement aux soins, la santé n'étant pas appréhendée comme un besoin de première nécessité par les personnes les plus démunies.

Pour répondre à l'objectif d'équité d'accès aux droits et aux soins des personnes les plus démunies sur toute la Bretagne, il est nécessaire de structurer l'offre spécialisée sur l'ensemble des territoires en lien avec les opérateurs. Il convient ainsi de faire évoluer l'offre de dispositifs spécifiques afin d'apporter à la population d'un territoire, sur la base d'un diagnostic, un socle de missions communes : l'accueil, l'entretien social, la mise à jour des droits sociaux, le renforcement des compétences, l'entretien infirmier, la consultation médicale, la consultation de dépistage médicalisé, le soutien psychologique, les soins dentaires ou l'accompagnement vers une réponse adaptée aux besoins de soins spécialisés.

Les personnes en situation de précarité ne vont pas toujours d'elles-mêmes vers l'institution pour faire valoir leurs droits ou même s'informer. Les raisons pouvant expliquer cette retenue sont multiples. En ce sens, un rapport de 2014 du Défenseur des droits atteste que le manque d'information, l'incompréhension du dispositif, la complexité des démarches, la peur de la stigmatisation et du contrôle contribuent fortement au non recours aux droits à la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C), l'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS) et l'Aide Médicale de l'État (AME).

(extraits PRAPS 2018-2022)

CONSTATS PARTAGÉS

- Difficultés d'accès aux soins pour les personnes en situation de précarité: renoncement aux soins notamment dentaires et ophtalmologiques par peur du coût, du diagnostic ; problèmes de mobilité
- Renoncement à certaines prises en soins car pas ou peu remboursées par l'Assurance Maladie (psychologues...)
- Les personnes en situation de précarité ont un plus mauvais état de santé psychique et physique
- Besoin exprimé par des travailleurs sociaux d'une meilleure connaissance de l'offre de soins et de formation pour aborder les questions de santé avec les personnes suivies
- Manque de dispositifs « précarité » sur les autres EPCI que Brest métropole : type « Point santé » (consultations gratuites), ou bilans de santé CPAM
- Manque de structures pour les personnes en situation de précarité vieillissantes (hébergement notamment)

- Difficulté de prise en charge d'une population étrangère, de plus en plus présente dans la population en situation de précarité accueillie dans les structures de santé
- Conduites addictives (notamment consommation d'alcool) fréquentes : la problématique addictive est une des problématiques de santé que l'on rencontre chez les personnes en situation de précarité.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- ⇒ Améliorer les parcours de santé des personnes en situation de précarité et réduire les situations de rupture dans l'accès à la santé (prévention, promotion de la santé, soins).
- ⇒ Développer/renforcer la connaissance de la précarité et son impact sur la santé par les professionnels du social et de la santé.
- ⇒ Faciliter la mise en réseau des acteurs locaux, la connaissance des structures et dispositifs existants.
- ⇒ Favoriser l'appropriation par les personnes des savoirs et des savoir-faire concernant l'exercice des droits sociaux et l'accès aux ressources de santé

ACTION 1.1 : MIEUX FAIRE CONNAÎTRE L'IMPACT DE LA PRÉCARITÉ SUR LA SANTÉ ET LES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT VERS LA SANTÉ (PROFESSIONNELS DES SECTEURS SANITAIRE, MÉDICO-SOCIAL ET SOCIAL)

Axe 3	POPULATIONS VULNERABLES ET LEURS AIDANTS
Objectif	Améliorer l'accompagnement en santé et l'accès aux droits des personnes en situation de précarité
Action	Mieux faire connaître l'impact de la précarité sur la santé et les modalités d'accompagnement vers la santé (professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et social)
Contexte	Les professionnels du soin et du social ont un rôle important pour atténuer l'impact des inégalités sociales sur la santé. Connaître l'impact de la précarité sur la santé, et plus particulièrement les mécanismes qui amènent au renoncement aux soins largement plus fréquents chez les personnes en situation de précarité devient prioritaire. Nombreux sont les témoignages des professionnels du Pays de Brest (propos recueillis lors des phases de diagnostic) qui expriment un manque de connaissances sur cette problématique. Les représentations négatives des populations en situation de précarité sont aussi fréquentes et ont un impact sur l'accompagnement et la prise en charge (source PRAPS 2018-2022, Revue Prescrire, 2014). D'autre part, les professionnels du social expriment leur manque d'outils pour développer une posture favorable au dialogue avec les personnes accompagnées pour aborder les questions autour de la santé. Ces difficultés sont renforcées par d'autres facteurs tels que le refus de prise de charge par certains médecins, la barrière linguistique (populations d'origine étrangère, migrants), les pathologies des personnes accompagnées (santé mentale, conduites addictives, etc.)
Description de l'action	Organisation de modules de formation de 3 jours à destination des professionnels du territoire (travailleurs sociaux, médicaux, médico-sociaux). Les modules intègrent des apports théoriques, des échanges de pratiques, travaux de groupes et expérimentations d'animations santé, présentations de dispositifs santé - précarité (PASS, Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT), Lits Halte soins de santé...) Par ailleurs, des supports pédagogiques et de la documentation est mise à disposition. Diffusion d'information sur les ressources locales - Portail documentaire de l'IREPS : ouvrages sur la précarité, outils, bibliographie, guide d'aide à l'action...) - Sites ressource : santé vous bien à Brest - Portail « infosociale » du Finistère
Pilote de l'action	Pôle métropolitain du Pays de Brest Conseil Départemental (sous réserve)
Partenaire(s)	IREPS, ANPAA, CD, Réseaux santé précarité Brest, organismes de formation initiale sociale et sanitaire (Institut pour le Travail Éducatif et Social (ITES), IFSI, faculté de médecine, ...)
Public(s) visé(s)	Professionnels sociaux, médicaux et médico-sociaux
Territoire(s) concerné(s)	Pays de Brest
Calendrier prévisionnel/ Temporalité de l'action	Une formation par an

Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Améliorer le parcours de santé des personnes en situation de précarité et d'exclusion » ; PRAPS Chantier « Accompagner les parcours de santé des personnes en situation précaire » Projet départemental 2016-2021, projet emblématique « Accès aux droits et aux politiques publiques » : - Réunir les conditions permettant de faire valoir ses droits, favoriser l'autonomie, la mobilité et l'accessibilité - Améliorer l'information sur les droits et politiques publiques
Financement / moyens	<u>Moyens de l'action</u> Temps d'animation, communication Prestations extérieures Logistique formation et documentation <u>Financements à mobiliser</u> ARS via les CPOM IREPS et ANPAA EPCI-Logistique, animation ARS, Région Bretagne et EPCI (mission d'ingénierie)
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Outils</u> - Une évaluation sera réalisée à la fin de chaque module par questionnaire. - Carnet de Bord CLS. <u>Critères/indicateurs</u> - Couverture territoriale : nombre de sessions, nombre de participants, type de participants, origine de participants - Satisfaction : nombre de participants satisfaits en ce qui concerne les apports, l'animation - Pertinence : nombre de participants exprimant être en capacité d'intégrer les questions de santé dans leur pratique professionnelle

ACTION 1.2 : SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS ET BÉNÉVOLES EN CHARGE DE L'ACCUEIL AUX PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Axe 3	POPULATIONS VULNERABLES ET LEURS AIDANTS
Objectif	Améliorer l'accompagnement en santé et l'accès aux droits des personnes en situation sociale de précarité
Action	Sensibiliser les professionnels et bénévoles en charge de l'accueil aux problématiques de santé des personnes en situation de précarité
Contexte	Les professionnels chargés de l'accueil des publics dans les mairies, les CCAS, la Maison de l'emploi, les Maisons des services au public (MSAP), les EPCI, etc. ont un rôle important à jouer dans l'accessibilité et l'acceptabilité de l'accès aux droits des personnes en situation de précarité. Ces professionnels de 1^{er} accueil, en contact direct et quotidien avec ces publics, repèrent des situations de vulnérabilité et évoquent souvent des difficultés dans la relation à établir avec les publics les plus vulnérables et démunis, pour aborder notamment la question de la santé. L'acquisition de compétences relationnelles et méthodologiques (écoute, repérage du besoin, orientation, premières démarches...) leur permettrait d'être un relais entre les personnes rencontrées et les structures et professionnels pouvant les accompagner vers l'accès aux droits et aux soins.
Description de l'action	Par EPCI : Animation de temps de sensibilisation (dont apports théoriques sur la question santé précarité) et échanges auprès des personnels assurant des missions d'accueil (quatre demi-journées) : expression autour des situations rencontrées, apports d'informations sur le rôle des acteurs et ses limites dans le territoire. Élaboration d'outils facilitant l'accompagnement (guides d'entretien, référentiel local d'accompagnement, guide des ressources, etc.) Identification des personnes ressources dans les structures d'accompagnement, élaboration de « protocoles » d'orientation afin de faciliter l'accompagnement des personnes orientées par les personnels de l'accueil. Diffusion d'information sur les ressources locales - Portail documentaire de l'IREPS : ouvrages sur la précarité, outils, bibliographie, guide d'aide à l'action... - Sites ressource : santé vous bien à Brest - Portail « infosociale » du Finistère Le succès de l'action repose sur : - son intégration dans les plans d'action ou feuilles de route des acteurs du réseau santé précarité (café budget, réseau parentalité, CLIC, MAIA, groupes d'entraide, etc.) ; - la pérennisation de la dynamique mise en place auprès des professionnels et bénévoles en charge de l'accueil de personnes en situation de précarité.
Pilote de l'action	Pôle métropolitain du Pays de Brest (CD en co-portage ?) Pour l'animation réseau : Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas Communauté de communes de la Presqu'Île de Crozon Aulne Maritime Communauté Lesneven Côté des Légendes
Partenaire(s)	EPCI, IREPS, CD, MAIA, CCAS, ANPAA
Public(s) visé(s)	Professionnels et bénévoles assurant des missions d'accueil (Mairies, CCAS, associations, MSAP, etc.)
Territoire(s) concerné(s)	Pays de Brest

Calendrier prévisionnel/ Temporalité de l'action	Tout au long du CLS
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Améliorer le parcours de santé des personnes en situation de précarité et d'exclusion » ; PRAPS Chantier « Renforcer la formation des professionnels de l'accompagnement social au repérage et à l'orientation des publics en situation de précarité » Projet départemental 2016-2021, projet emblématique « Accès aux droits et aux politiques publiques » : - Réunir les conditions permettant de faire valoir ses droits, favoriser l'autonomie, la mobilité et l'accessibilité - Améliorer l'information sur les droits et politiques publiques Fiche action 4.1 axe prévention santé Fiche action 1.4
Financement / moyens	<u>Moyens de l'action</u> Temps de travail EPCI en charge du CLS pour dynamiser le réseau Temps d'animation formation Logistique formation <u>Financements à mobiliser</u> ARS via le CPOM IREPS CD ARS, Région Bretagne et EPCI (mission d'ingénierie)
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Outils</u> - Une évaluation sera réalisée à la fin de chaque module par questionnaire. - Carnet de Bord CLS. <u>Critères/indicateurs</u> - Couverture territoriale : nombre de sessions d'échange, nombre de participants, type de participants, origine de participants - Satisfaction : nombre de participants satisfaits en ce qui concerne les apports, l'animation - Pertinence : nombre de participants exprimant être en capacité d'intégrer les apports de l'action dans leur pratique professionnelle - Élaboration d'outils

ACTION 1.3 : FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS EN SANTÉ ET L'ACCOMPAGNEMENT AUX BILANS ET RESSOURCES EN SANTÉ

Axe 3	POPULATIONS VULNERABLES ET LEURS AIDANTS
Objectif	Améliorer l'accompagnement en santé et l'accès aux droits des personnes en situation de précarité
Action	Faciliter l'accès aux droits en santé et l'accompagnement aux bilans et ressources en santé
Contexte	Les ruptures de parcours sont renforcées par la fracture numérique, l'isolement social et les difficultés économiques des populations en milieu rural. La complexité des dispositifs et de leur accès, nécessite, pour les publics vulnérables, que ces dispositifs lui soient expliqués, « traduits », personnalisés pour être acceptés et utilisés. Sur le Pays de Brest, des intervenants dans les maisons de service au public et la maison de l'emploi se trouvent confrontés à la demande de ces publics, à la méconnaissance des ressources du territoire et à leur manque de légitimité pour agir.
Description de l'action	- Sensibilisation des personnels aux démarches administratives en lien avec la santé permettant le repérage et l'orientation au sein du système de santé. - Accompagnement des personnes en difficulté à la réalisation des démarches administratives en lien avec la santé (Dossier Médical Partagé (DMP), Couverture Maladie Universelle (CMU), ...) - Information en individuel et en collectif sur les bilans de santé. - MSA : bilan de prévention santé suivi d'un accompagnement d'accès aux soins droits à destination des personnes en situation de précarité sur le territoire. - Mise en lien avec la CPAM (Plate-Forme d'Intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé (PFIDASS)) - Mobilisation des acteurs locaux (associations, réseaux, communes) autour du transport et de la santé pour éviter le renoncement aux soins : co-voiturage, pousse, transport à la demande, etc.
Pilote de l'action	Communauté Lesneven Côte des Légendes – Maison de services au public (MSAP) Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime – Maison de l'emploi Pôle métropolitain du Pays de Brest Conseil Départemental (sous réserve) MSA d'Armorique (bilans de santé et accès aux droits)
Partenaire(s)	IREPS, CPAM, CD, MSA, CAF
Public(s) visé(s)	Personnes en situation de précarité
Territoire(s) concerné(s)	2 territoires : CLCL et CCPCAM
Calendrier prévisionnel/ Temporalité de l'action	En continu
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Améliorer le parcours de santé des personnes en situation de précarité et d'exclusion » ; PRAPS Chantier « Favoriser l'accès au système de santé de droit commun des personnes en situation de précarité » Projet départemental 2016-2021, projet emblématique « Accès aux droits et aux politiques publiques » : - Réunir les conditions permettant de faire valoir ses droits, favoriser l'autonomie, la mobilité et l'accessibilité - Améliorer l'information sur les droits et politiques publiques

Financement / moyens	<u>Moyens de l'action</u> Temps d'animation, communication <u>Financements à mobiliser</u> ARS, Région Bretagne et EPCI (mission d'ingénierie) EPCI- CD CPAM MSA d'Armorique CAF
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Outils</u> - Carnet de Bord CLS. <u>Critères/indicateurs</u> - Nombre d'actions de sensibilisation et de référents identifiés. - Nombre des personnes accompagnées et type d'accompagnement. - Nombre de partenaires impliqués dans la sensibilisation et l'accompagnement. - Satisfaction des personnes accompagnées

**ACTION 1.4 : ANIMER LE RÉSEAU ISOLEMENT PRÉCARITÉ (RÉS) DE LA VILLE DE BREST
(THÉMATIQUES ACCÈS AUX SOINS ET PRÉVENTION DES CONDUITES À RISQUES)**

Axe 3	POPULATIONS VULNERABLES ET LEURS AIDANTS
Objectif	Améliorer l'accompagnement en santé et l'accès aux droits des personnes en situation de précarité
Action	Animer le Réseau Isolement Précarité (RÉS) de la Ville de Brest (thématiques accès aux soins et prévention des conduites à risques)
Contexte	Initié par le CCAS de la ville de Brest, le Réseau Isolement Précarité (RÉS) regroupe des acteurs, bénévoles et professionnels, qui interviennent dans l'accompagnement des publics fragilisés sur la Ville de Brest. Environ 120 bénévoles et professionnels issus de 40 structures partenaires, associatives et institutionnelles en font partie. Afin de répondre aux difficultés d'accès aux soins des publics vulnérables et aux besoins d'accompagnement des personnes dépendantes de l'alcool et autres produits, le service promotion de la santé anime deux groupes de travail : accès aux soins et prévention des conduites addictives. Ces groupes de travail favorisent l'échange, la réflexion et la mise en place d'actions (création d'outils, mise en place de formations, etc.) afin d'améliorer les parcours de santé des personnes en situation de précarité. Des membres de ces groupes de travail ayant un périmètre d'intervention plus large que la Ville de Brest, une réflexion pourrait être menée sur l'élargissement de cette action à tout ou partie du Pays de Brest.
Description de l'action	<u>Commission accès aux soins</u> - Réunions régulières du groupe de travail « Accès aux Soins » du RÉS - Rencontres thématiques, proposées à l'ensemble des partenaires du RÉS - Rencontres des acteurs de quartiers - Lien avec les dispositifs d'accès aux soins coordonnés par le service Promotion de la Santé. Afin de répondre aux enjeux spécifiques des publics migrants, mise en place d'un sous-groupe Culture et Santé. Les membres du groupe de travail Accès aux Soins : la CPAM, la CARSAT, le Centre Accueil Précarité du CHRU de Brest, l'UBO, la Mission Locale, le Point H, l'association Animation et Gestion pour l'Emploi et l'Hébergement en Bretagne (AGEHB), association COALLIA, l'association ATD Quart-Monde, le CCAS. <u>Commission Prévention des conduites addictives</u> - Réunions régulières du groupe de travail « Prévention des conduites à risques » du RÉS Organisation de la formation « Parcours de formation addiction et précarité » proposée à l'ensemble des partenaires du RÉS et aux structures de quartiers prioritaires pour mieux orienter et accompagner les personnes souffrant d'addictions - Proposition d'un temps de formation auprès de tous les professionnels et bénévoles en contact avec un public en situation de précarité ayant des conduites addictives. À titre d'exemple, en 2018, le thème était « addictions et parentalité » - Proposition de « Cafés discute » autour des conduites addictives à destination des professionnels et bénévoles du RÉS pour permettre un échange de pratiques et trouver ensemble des réponses individualisées. Un questionnaire a été élaboré pour l'année 2018-2019 pour sonder les attentes des structures du territoire : selon l'analyse des résultats du questionnaire, un autre format que des cafés discute pourra être proposé. Les membres du groupe de travail : AIDES, ANPAA, La halte accueil, Point 48, la Fondation Ildys, le Point H, l'AGEHB, le service promotion santé, le CCAS.
Pilote de l'action	Ville de Brest-Service Promotion de la santé et CCAS de Brest

Partenaire(s)	Cf. membres des commissions
Public(s) visé(s)	Professionnels et associations du secteur sanitaire, médico-social et social Structures intervenant sur les quartiers de la politique de la ville Publics en situation de précarité
Territoire(s) concerné(s)	Ville de Brest
Calendrier prévisionnel/ Temporalité de l'action	Annuelle
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Améliorer le parcours de santé des personnes en situation de précarité et d'exclusion » ; PRAPS Chantier « Accompagner les parcours de santé des personnes en situation de précarité » Projet départemental 2016-2021, projet emblématique « Accès aux droits et aux politiques publiques » : - Réunir les conditions permettant de faire valoir ses droits, favoriser l'autonomie, la mobilité et l'accessibilité - Améliorer l'information sur les droits et politiques publiques Fiche action 1.5
Financement / moyens	<u>Moyens de l'action</u> Temps de travail animation, communication <u>Financements à mobiliser</u> Ville de Brest
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Outils</u> - Compte-rendu des rencontres, carnet de bord <u>Critères/indicateurs</u> - Nombre de rencontres - Eléments de diagnostics - Diagnostics partagés - Nombre et type d'action mises en place